BULLETIN | 76 | 01

DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE | JANVIER 2021

SOMMATRE —

ÉTUDES ET TRAVAUX

3 Fabien PILON, Jean-Marc SÉGUIER

L'apport de l'analyse chimique des 31 statères globulaires « à la croix » de Varennes-sur-Seine (Seine-et-Marne) à la compréhension de ce (pseudo-)monnayage

Georges GAUTIER, Jay DHARMADHIKARI 11

Une nouvelle série complète de *nummi* inédite pour Alexandrie?

15 Dominique HOLLARD

Un solidus inédit de Constant, fils de Constantin III (407-411) témoin d'un donativum frappé à Caesaraugusta en 409

22 Arnaud CLAIRAND

Décryptage d'un système de codage d'identification des ateliers monétaires : le cas des doubles tournois du traitant Simon Mathieu (1642-1643)

CORRESPONDANCES

31 **Iosette ELAYI**

Une nouvelle variété de sicle de Tyr?

32 **Christophe ADAM**

Un triens au nom de Litemundo frappé à Oisy-le-Verger (Pas-de-Calais)

34 Thibault CARDON, Jean-Yves KIND, Guillaume SARAH

Le « gros à la couronne » non attribué de Jean II le Bon : une émission spéciale pour Tournai en 1360

SOCIÉTÉ

41 Compte rendu de la séance du 09 janvier 2020

PROCHAINES SÉANCES —

SAMEDI 06 FÉVRIER 2021 - 14h00 - par visioconférence SAMEDI 13 MARS 2021 - 14h00 - par visioconférence SAMEDI 10 AVRIL 2021 - 14h00 - Séance Jeunes chercheurs - journée entière

ÉTUDES ET TRAVAUX

Fabien PILON*, Jean-Marc SÉGUIER**

L'apport de l'analyse chimique des 31 statères globulaires « à la croix » de Varennessur-Seine (Seine-et-Marne) à la compréhension de ce (pseudo-)monnayage

La fouille préventive réalisée en 2007 à Varennes-sur-Seine (Seine-et-Marne), lieu-dit *La Justice*, sous la direction de Jean-Marc Séguier, a porté sur une superficie de 40500 m². De nombreux vestiges mobiliers et immobiliers ont été mis au jour, mais c'est l'établissement rural de La Tène finale qui retient ici toute notre attention. Le qualificatif de rural s'avère du reste insuffisant pour caractériser ce qui apparaît plutôt comme une résidence aristocratique au vu de ses dimensions exceptionnelles et de son organisation générale¹.

Parmi les 75 monnaies de site qu'elle a livrées, 68 sont gauloises, 1 gallo-romaine, 4 impériales et 2 post-romaines². La part sénone est naturellement prépondérante au sein du numéraire laténien et ce tant pour les bronzes frappés (97 %) que pour les potins (au moins 85 %). Deux statères globulaires «à la croix » (DT II, 2537) figurent dans ce lot (figure 1). Le premier a été découvert avec six bronzes sénons «à l'oiseau » dans une couche de rejets domestiques riche en mobilier des années 60-30 av. J.-C., déposée au sommet du remplissage du fossé d'enclos occidental de l'établissement. Le second était mêlé à des restes humains incinérés, rejetés dans le fossé d'enclos d'un monument funéraire de La Tène D2 (ca 70-30 av. J.-C.). Enfin, 29 autres statères globulaires «à la croix », provenant eux aussi du fossé d'enclos occidental, appartiennent à un enfouissement unique de La Tène D2b (ca 50-30 av. J.-C.) fortuitement dispersé à au moins deux reprises : vers la fin du 1er siècle apr. J.-C., lors d'un réaménagement du collecteur ; à la période contemporaine, suite au creusement d'un autre fossé. L'ensemble constitue donc le reliquat d'un trésor sans doute beaucoup plus important à l'origine.

Suite à ces découvertes, 85 monnaies ont fait l'objet de caractérisations chimiques à la demande de Jean-Marc Séguier et de Bruno Foucray (SRA). L'objectif était de parfaire notre connaissance des alliages mis en œuvre et d'ajouter d'éventuels critères de différenciation aux classifications typologiques actuelles. Les résultats acquis sur les 31 statères globulaires « à la croix » font l'objet du présent article, tandis qu'un second présentera ceux obtenus sur les 54 bronzes frappés et potins assurément ou possiblement sénons, ainsi que sur un quart de statère « aux arcs de cercle » d'origine plus incertaine³.

- Membre correspondant de la SFN; UMR 7041 ArScAn, Équipe GAMA; fabien.pilon@wanadoo.fr
 Inrap, UMR 7041 ArScAn, Équipe GAMA; jean-marc.seguier@inrap.fr
- 1. SÉGUIER 2013.
- 2. L'étude numismatique figure dans deux annexes au rapport de fouille (FOUCRAY 2013a ; 2013b).
- 3. Ces résultats, qui figurent dans deux autres annexes au rapport de fouille (PILON 2013a; 2013b), ont fait l'objet d'emplois récents qui omettent de citer ces deux références (FOUCRAY, BULARD 2020). Les notes associées sont donc inexactes et la référence mentionnée (FOUCRAY 2013a), qui ne concerne pas les caractérisations, doit être remplacée par PILON 2013a (n. 73 p. 512) et PILON 2013b (n. 88 p. 46, 316 p. 92, 1133 p. 450). Le référencement est par ailleurs absent aux pages 93, 95-97.

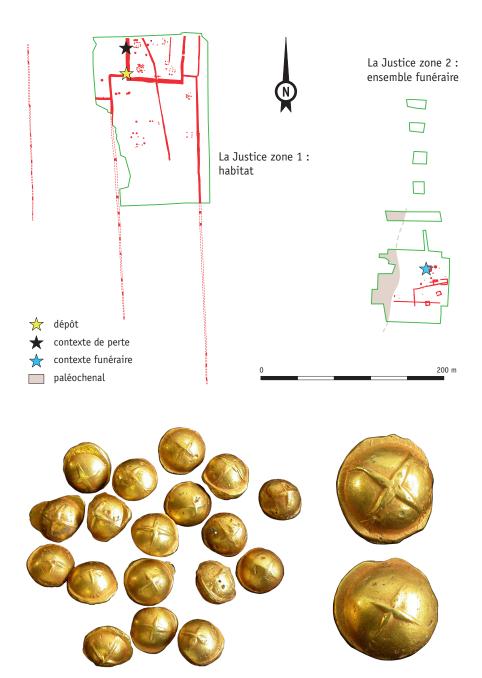


Figure 1 – Localisation des statères globulaires dans l'établissement et l'ensemble funéraire gaulois de Varennes-sur-Seine (© plan : Patrick Pihuit, Inrap ; clichés : Audrey Bellido, Inrap).

De par leur faciès quasi-sphérique, les 31 globules de Varennes-sur-Seine s'apparentent à la classe 3 de John Sills⁴, sauf l'exemplaire W qui se rapporte à sa classe 4⁵. L'ensemble est donc très homogène, ce dont témoigne aussi la faible variation pondérale (masse moyenne 7,08 g; écart-type 0,06 g). Tous ont fait l'objet d'un prélèvement avec un foret de 0,6 mm de diamètre. Les poudres ainsi préparées, soit entre 0,5 et 5,3 mg selon l'échantillon, ont été solubilisées au moyen d'acides minéraux pour pouvoir être caractérisées par ICP-AES (spectrométrie d'émission atomique à source plasma à couplage inductif)⁶. Les concentrations obtenues pour les éléments d'alliage⁷ montrent que les globules sont en or allié, avec un titre compris entre 50,0 et 69,4 %; l'argent varie quant à lui entre 20,2 et 36,1 % et le cuivre entre 7,4 et 15,4 % (figure 2).

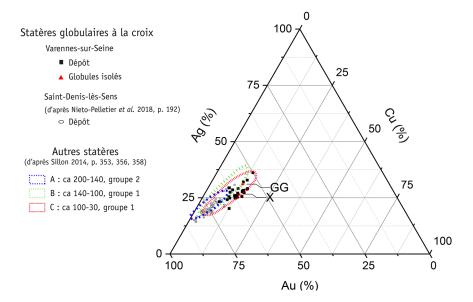
Réf.	Origine	Masse (g)	[Au]	[Cu] (%)	[Ag]
Α		7,20	62,2	11,9	25,9
В		7,18	59,5	15,0	25,5
С		7,14	58,0	14,0	28,1
D		7,13	64,5	10,7	24,8
E		7,12	55,9	15,3	28,8
F		7,10	61,2	13,2	25,6
G		7,09	65,9	10,0	24,1
н		7,08	55,7	12,3	32,0
I	Trésor	7,08	62,5	12,7	24,8
J		7,07	63,1	9,5	27,4
К		7,07	62,4	8,2	29,4
L		7,07	62,0	12,5	25,5
М		7,06	61,4	13,4	25,2
N		7,06	57,4	14,3	28,3
0		7,06	55,5	15,4	29,1
P		7,06	64,6	10,0	25,4
Q		7,03	62,0	12,9	25,0

		1	1	1		
Réf.	Origine	Masse	[Au]	[Cu]	[Ag]	
	0	(g)		(%)		
R		6,98	67,1	12,7	20,2	
S		7,04	53,8	13,4	32,8	
T	Trácar	7,04	62,6	8,0	29,4	
U	Trésor	7,03	50,0	13,9	36,1	
٧		7,00	57,7	15,0	27,2	
W		7,12	58,4	14,0	27,7	
Х	Dépotoir	7,12	60,2	13,2	26,6	
AA		7,10	61,6	9,9	28,5	
BB		7,09	60,4	12,6	27,0	
CC	Trésor	7,04	61,7	12,3	26,0	
DD	iresor	7,00	59,2	11,7	29,1	
EE		7,04	57,9	14,1	28,0	
FF		7,20	69,4	7,4	23,2	
GG	Fossé	7,19	56,4	12,5	31,0	
	ũ		60,3	12,3	27,3	
σ		0,06	4,1	2,2	3,1	

Figure 2 – Teneurs en or, argent et cuivre mesurées par ICP-AES (normalisées à 100 %).

Si l'on représente ces points expérimentaux sur un diagramme ternaire, quatre groupes d'importance inégale apparaissent (figure 3) :

- G1: K, T (6,5 %);
- G2: H, J, S, U, AA, DD, FF, GG (25,8 %);
- G3: A, B, C, D, E, F, G, I, L, M, N, O, P, Q, V, W, X, BB, CC, EE (64,5 %);
- G4: R (3,2%).
- 4. SILLS 2003, p. 304-308.
- 5. FOUCRAY, BULARD 2020, p. 510-511.
- 6. Les auteurs remercient chaleureusement Jean-Claude Birolleau (CEA Le Ripault, Monts, Indreet-Loire) qui a réalisé ces analyses en 2008, et Maxime Lagny pour le diagramme ternaire.
- 7. Les impuretés, en particulier les platinoïdes, n'ont pas été caractérisées lors de ces expertises.



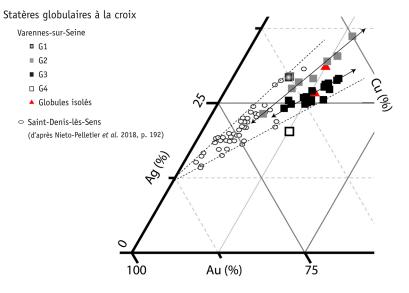


Figure 3 – Composition métallique des globules de Varennes-sur-Seine ; comparaison à ceux de Saint-Denis-lès-Sens et à des séries monétaires du nord de la Gaule.

On remarque aussi que les points du groupe G2, tout comme ceux du groupe G3, s'alignent selon une droite dont l'équation donne accès à la composition de l'or natif duquel ils résultent ([Ag] $_{\text{G2}} \approx 13,5 \,\%$; [Ag] $_{\text{G3}} \approx 14,5 \,\%$), ainsi qu'à celle de l'alliage qui les altère 8 : [Ag] $_{\text{G2}} \approx 64 \,\%$, [Cu] $_{\text{G2}} \approx 36 \,\%$; [Ag] $_{\text{G3}} \approx 55 \,\%$, [Cu] $_{\text{G3}} \approx 45 \,\%$.

Si l'on compare ces résultats à ceux obtenus par activation neutronique sur 48 globules du dépôt de Saint-Denis-lès-Sens (Yonne)⁹, on constate :

- que tous les points (sauf celui du groupe G4) s'inscrivent dans une enveloppe qui converge vers un même or natif contenant 14 à 15 % d'argent ;
- que les points du groupe G2 s'alignent avec plus des 2/3 des points de Saint-Denis-lès-Sens, et que leur métal est moins altéré que celui du groupe G3¹⁰, dont les points s'alignent avec 13 % de ceux de Saint-Denis-lès-Sens.

Cette altération du titre s'obtient par ajout de quantités croissantes d'un alliage argent-cuivre, mais aussi en substituant cet alliage par un autre plus pauvre en argent. Au moins quatre compositions ont été plus particulièrement utilisées (figure 4), avec une évolution qui pourrait être chronologiquement significative si l'on postule que le taux de cuivre dans l'alliage croît dans le temps. Les globules de Varennes-sur-Seine seraient alors majoritairement plus jeunes que le dépôt de Saint-Denis-lès-Sens¹¹, avec la chronologie relative suivante : G1, Cl. 2 (les plus anciens) < G2, Cl. 1 et 3 < G3 < G4 (les plus récents)¹².

[Cu] (%)	[Ag] (%)	Groupes de Varennes-sur-Seine (31 ex.)	Classes de Saint-Denis-lès-Sens (48 ex.)
30	70	G1 (6,5 %)	Cl. 2 (17 %)
36	64	G2 (25,8 %)	Cl. 1 et 3 (70 %)
45	55	G3 (64,5 %)	Cl. 1 et 3 (13 %)
60	40	G4 (3,2 %)	/

Figure 4 - Compositions approximatives des alliages d'altération.

Par ailleurs, les résultats acquis par Charlotte Sillon pour plusieurs séries du nord de la Gaule¹³ émises, elles aussi, sur la base d'une réduction contrôlée du titre par ajout d'argent et de cuivre, s'avèrent remarquablement comparables. Leurs ellipses recouvrent en effet tout ou partie des points expérimentaux des globules, en tendant vers un même or natif (figure 3). L'usage, pour les globules et ces séries monétaires, du même métal précieux, ainsi que l'abaissement de son titre avec des alliages similaires, suggèrent selon nous l'existence d'une organisation à l'échelle d'un vaste territoire¹⁴,

- 8. BARRANDON et al. 1994, p. 29-58.
- 9. Nieto-Pelletier et al. 2018, p. 192; Haselgrove 2009, p. 175.
- 10. Comme ceux d'Urville-Nacqueville, dans la Manche (NIETO-PELLETIER *et al.* 2018, p. 192), et celui du Landesmuseum de Saarbrücken (Scheers 1983, p. 310).
- 11. Ils sont par ailleurs nettement plus lourds: 7,40 g en moyenne (BARRANDON et al. 1993, p. 643).
- 12. Ce dépôt pourrait avoir été enfoui vers 90-80 av. J.-C. (HASELGROVE 2009, p. 178-180), tandis que celui de Varennes-sur-Seine l'a été dans les années 50-30 av. J.-C.
- 13. SILLON 2014, p. 353-359: séries A (période 2, *ca* 240-140 av. J.-C., groupe 2), B (période 3, *ca* 140-100 av. J.-C., groupe 1) et C (période 4, *ca* 100-30 av. J.-C., groupe 1).
- 14. Comme pour les émissions vénètes, riédones et osismes (BARRANDON et al. 1994, p. 259-267).

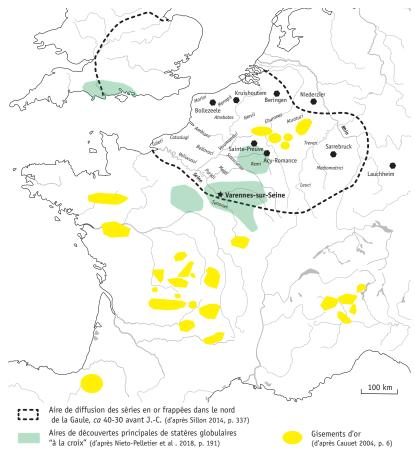


Figure 5 – Comparaison des aires de diffusion principales des globules et des séries monétaires émises dans le nord de la Gaule, avec la localisation des gisements d'or.

celui des peuples belges, qui disposait de filons aurifères en Ardenne¹⁵ (figure 5). Comme l'industrie minière avait toutes les compétences pour altérer l'or natif, on peut envisager qu'elle ait fait commerce d'or monnayable au sein de ce territoire et à ses marges, en le distribuant sous forme de lingots.

15. Après leur conquête des territoires celtes, les peuples belges victorieux – Éburons, Trévires, Nerviens, etc. – ont poursuivi l'exploitation des mines ainsi que l'orpaillage: «Les Trévires reprirent notamment les mines de haute Lomme, les Nerviens celles du massif de Rocroi et les Éburons celles du Plateau des Tailles et de la Haute Amblève » (BRUNI, HATERT 2017, p. 124). Quelques datations radiocarbones confirment cette utilisation des mines ardennaises entre le IVe et le Ier siècle av. J.-C. (CAUUET, RICO 2005, p. 254-255). D'autres provenances restent envisageables: mines de Gaule du Centre-Ouest (sites des Fouilloux, de Lauriéras: CAUUET et al. 2018, p. 6), filon armoricain des Miaules (CAUUET, RICO 2005, p. 242-244).

Dans le cas des statères globulaires « à la croix », la dispersion géographique est marquée par plusieurs épicentres (figure 5), dont l'un notable sur les rives de la Seine moyenne. Le fait invite souvent les numismates à en attribuer la paternité à un ou plusieurs peuples et plus particulièrement aux Carnutes et aux Sénons¹6, et ce d'autant plus que ces derniers ne frappaient pas de numéraire en or. Ces objets auraient été produits par leurs ateliers aux mêmes fins que les monnaies – transactions, thésaurisations, dépôts rituels¹7 –, voire pour d'autres utilisations (en orfèvrerie par exemple), et ce à partir de lingots issus de l'industrie minière. Leur préparation par des officines privées, commanditées par des groupements d'intérêts économiques ou commerciaux, est également possible.

Une autre hypothèse, moins conventionnelle, peut encore être envisagée. En effet, au-delà de sa dimension économique première, le monnayage d'or revêt aussi chez les Gaulois une dimension symbolique à la fois culturelle, politique et religieuse, particulièrement forte et qui est singulièrement absente pour ces objets globulaires, non ébavurés et à l'iconographie rudimentaire : une croix sur une face, parfois un torque et quelques lettres sur l'autre qui pourraient correspondre à des marques d'officines ou de clients. Une telle vacuité invite à leur attribuer une fonction de flan¹8 plutôt que celle de monnaie, et à proposer l'industrie minière ardennaise comme fabricant. Dans cette hypothèse, les ateliers, qu'ils soient fixes ou itinérants, auraient acquis ces mini-lingots d'or monnayables afin de les convertir par frappe en numéraire, ou bien de les négocier bruts de fonderie comme « pseudo-monnaies ». Les concordances remarquées au niveau de l'or monnayable, à la fois pour la frappe de monnaies et pour le coulage des globules, trouveraient ainsi une explication plausible.

Ce modèle permettrait aussi d'expliquer le territoire très vaste – le nord de la Celtique et une grande partie de la Belgique – ayant donné lieu à des découvertes de globules. Celles qui jalonnent l'axe sud-parisien, normand et britannique, illustreraient certaines voies commerciales fluviales (la Seine était déjà un axe majeur), maritimes (jusqu'au sud de l'Angleterre) et terrestres, qu'empruntaient les négociants, sénons et carnutes en particulier. Alors que les trouvailles plus septentrionales, comme celles de Beringen (Belgique) et de Niederzier (Allemagne), ou encore d'Acy-Romance (Ardennes) et de Sainte-Preuve (Aisne)¹⁹, témoigneraient du rayonnement commercial de l'industrie minière ardennaise.

- 16. Voir récemment Nieto-Pelletier et al. 2018, p. 190.
- 17. La pratique du dépôt de flans / lingots rappelle, toutes proportions gardées, celle des dépôts de haches de l'âge du Bronze et du début du premier âge du Fer, qui ne sont pas autre chose que des lingots, souvent non ébavurés. Il ne s'agit peut-être pas d'une coïncidence si l'on considère que ces dépôts sont revêtus d'une dimension symbolique. Il en va de même pour les dépôts de currency bars de la fin de l'âge du Fer qui sont des lingots de fer : leur dimension symbolique est aussi évidente. Les dépôts de ces mini-lingots d'or globulaires s'inscrivent donc dans un contexte idéologique très cohérent.
- 18. Nous rejoignons en cela l'opinion de L.-P. Delestrée, pour qui les globules ne sont « que des poids d'or plus ou moins fin d'environ 7 g pour les unités et 1,7 g pour les divisions » (DELESTRÉE 2017, p. 10), et celle de Simone Scheers qui les interprétait comme des « petits lingots » (SCHEERS 1983, p. 308).
- 19. HASELGROVE 2009, p. 178.

Bibliographie

- Barrandon *et al.* 1993 : J.-N. Barrandon, M. Dhénin, Br. Fischer, B. Pradat, Le trésor de Saint-Denis-lès-Sens, le point sur une étude en cours, *BSFN*, 48-8, 1993, p. 637-644.
- Barrandon et al. 1994: J.-N. Barrandon, G. Aubin, J. Benusiglio, J. Hiernard, D. Nony, S. Scheers, L'or gaulois. Le trésor de Chevanceaux et les monnayages de la façade atlantique, Cahiers Ernest-Babelon, 6, Paris, 1994, 408 p.
- Bruni, Hatert 2017 : Y. Bruni, Fr. Hatert, Étude minéralogique de l'or et de ses minéraux accompagnateurs sur le pourtour du massif cambro-ordovicien de Serpont, Belgique, Bulletin de la Société Royale des Sciences de Liège, 86, 2017, p. 113-168.
- CAUUET, RICO 2005 : B. CAUUET, Chr. RICO, Les mines d'or antiques d'Europe hors péninsule Ibérique : état des connaissances et travaux récents, *Pallas*, 67, 2005, p. 241-291.
- CAUUET et al. 2018: B. CAUUET, C. G. TAMAS, M. BOUSSICAULT, M. MUNOZ, Quantités et contrôle de l'or produit à l'âge du fer en Gaule du Centre-Ouest, dans Los metales preciosos: de la extracción a la acuñación (Antigüedad Edad Media), Chr. Rico, A. Orejas. (coord.), Dossier des Mélanges de la Casa de Velázquez (Nouvelle série 48-1), 2018, p. 13-42.
- DELESTRÉE 2017: L.-P. DELESTRÉE, Les pouvoirs émetteurs en Gaule, des origines à l'époque augustéenne, RBN, CLXIII, 2017, p. 1-26.
- DT: L.-P. DELESTRÉE, M. TACHE, Nouvel Atlas des Monnaies Gauloises. II. de la Seine à la Loire moyenne, Saint-Germain-en-Laye, Éditions Commios, 2004, 149 p.
- Foucray 2013a: Br. Foucray, Annexe 13, Étude numismatique, dans *Varennes-sur-Seine* (*Île-de-France, Seine-et-Marne*), *La Justice, Le Marais de la Fontaine du cœur*, Séguier J.-M. (dir.), Rapport de fouille, Inrap Centre-Île-de-France, 2013, Vol. 2, p. 495-531.
- FOUCRAY 2013b: Br. FOUCRAY, Annexe 15. Analyse préliminaire du dépôt de globules à la croix, dans *Varennes-sur-Seine* (Île-de-France, Seine-et-Marne), La Justice, Le Marais de la Fontaine du cœur, Séguier J.-M. (dir.), Rapport de fouille, Inrap Centre-Île-de-France, 2013, Vol. 2, p. 539-552.
- FOUCRAY, BULARD 2020 : Br. FOUCRAY, A. BULARD, Monnaies gauloises en bronze d'Île-de-France. Synthèse sur la circulation et les émissions monétaires, RAIF (Supplément 6), 2020, 632 p.
- Haselgrove 2009: C. Haselgrove, Noughts and crosses: the archaeology of «globules-à-la-croix», dans Coinage in the Iron Age. Essays in honour of Simone Scheers, Van Heesch J., Heeren I. (eds.), London, Spink, 2009, p. 174-177.
- Nieto-Pelletier et al. 2018: S. Nieto-Pelletier, A. Lefort, Br. Foucray, Un «monnayage» particulier: les globules à la croix, dans Les Sénons. Archéologie et histoire d'un peuple gaulois, Baray L. (dir.), Gand, 2018, p. 190-193.
- PILON 2013a: F. PILON, Annexe 14. Bilan des caractérisations effectuées sur les monnaies gauloises de Varennes-sur-Seine, dans *Varennes-sur-Seine* (Île-de-France, Seine-et-Marne), La Justice, Le Marais de la Fontaine du cœur, Séguier J.-M. (dir.), Rapport de fouille, Inrap Centre-Île-de-France, 2013, Vol. 2, p. 533-537.
- PILON 2013b: F. PILON, Annexe 16. Bilan des caractérisations effectuées sur les statères globulaires en or, dans *Varennes-sur-Seine* (Île-de-France, Seine-et-Marne), La Justice, Le Marais de la Fontaine du cœur, Séguier J.-M. (dir.), Rapport de fouille, Inrap Centre-Île-de-France, 2013, Vol. 2, p. 553-556.
- Scheers 1983 : S. Scheers, La Gaule Belgique. Traité de numismatique celtique, Louvain, (2 $^{\rm e}$ éd.), 1983, 986 p.
- SÉGUIER 2013 : J.-M. SÉGUIER (dir.), *Varennes-sur-Seine (Île-de-France, Seine-et-Marne), La Justice, Le Marais de la Fontaine du cœur*, Rapport de fouille, Inrap Centre-Île-de-France, 2013, Vol. 1, Texte, 522 p. ; Vol. 2, Comptes rendus des études spécialisées, 666 p.

SILLON 2014 : Ch. SILLON, L'or monnayé dans le Nord de la Gaule. Recherches sur les monnaies d'or frappées dans le Nord de la Gaule entre le IIIP et le IPP siècle avant notre ère, Thèse de doctorat, Université d'Orléans, 2014, 2 vol. (Vol. 1 : Textes et annexes : 495 p. ; Vol. 2 : Catalogue et planches, 289 p., 30 pl.).

SILLS 2003: J. SILLS, Gaulish and Early British Gold Coinage, London, 2003, 554 p.

Georges GAUTIER*, Jay DHARMADHIKARI** Une nouvelle série complète de nummi inédite pour Alexandrie?

À l'issue de son article consacré au monnayage tétrarchique d'Alexandrie après la réforme monétaire mise en place par Dioclétien, Otto Voetter représentait en 1911, dans le coin supérieur gauche de son tableau récapitulatif, un *nummus* avec comme seule marque distinctive les lettres d'atelier ALE à l'exergue, sans marque d'officine dans le champ¹. Quelque cinquante ans plus tard, une simple note de bas de page dans le *Roman Imperial Coinage* fait référence à un exemplaire de la collection de Vienne sans marque d'officine². Or, non seulement cette monnaie existe bel et bien dans la collection de Vienne mais elle s'inscrit également dans le cadre de ce qui apparaît être une émission monétaire inédite sans lettre d'officine.

Les différents exemplaires connus de nummi sans lettre d'officine pour Alexandrie

À notre connaissance, ce sont en effet quatre exemplaires différents, chacun pour un des tétrarques, qui ont pu être révélés plus ou moins récemment, deux d'entre eux étant restés de longues années dans une collection privée avant d'apparaître en vente publique en 2017, tandis que les deux autres se trouvaient dans des collections publiques mais n'avaient pas fait l'objet d'une attention particulière de la recherche sur les dernières décennies. Trois de ces nummi sont issus de la collection de Giovanni Dattari (1858-1923), célèbre érudit italien qui s'était installé au Caire où il avait acquis une collection imposante de monnaies impériales frappées au standard néo-ptoléméen mais également postérieures à la réforme monétaire de Dioclétien. Ses prélèvements dans les trouvailles monétaires locales, à l'instar du trésor du Caire, lui avaient permis d'acquérir de très beaux exemplaires, souvent rares et parfois inédits, comme l'a déjà exposé un des auteurs de la présente communication³. Le quatrième nummus appartient à la collection d'Otto Voetter, auteur de plusieurs articles sur la numismatique romaine dans la Numismatische Zeitschrift (NZ). Ce dernier a également rédigé en 1921 le catalogue de la collection de son ami et collègue numismate, l'imprimeur Paul Gerin, en y faisant figurer un classement indicatif des émissions par atelier monétaire. Curieusement, il n'y évoque pas la monnaie ci-dessous (figure 1)⁴ qui est décrite et représentée sur le site de la collection numismatique de Vienne.

- * Ancien président de la SFN.
- ** Membre correspondant de la SFN ; jay.dharma@gmx.fr
- 1. VOETTER 1911, cf. tableau I en annexe.
- 2. RIC VI, p. 664, note 2.
- GAUTIER 2017. Cf. également l'article publié par Dattari lui-même en 1904 sur l'exemplaire étudié qui est issu du trésor du Caire dont il donne la composition (DATTARI 1904).
- 4. VOETTER 1921.

Voici la description des quatre nummi en question.

- D/ IMP C DIOCLETIANVS P F AVG O*. Tête laurée à droite (rubans de type 1).
- R/ GENIO POPV-L-I ROMANI. Génie debout de face, coiffé d'un *modius*, regardant vers la gauche, tenant une patère et une corne d'abondance // ALE. 9,56 g; 12 h; *RIC* --; collection Voetter (Vienne RÖ 55482).





Figure 1 – Dioclétien Auguste (Vienne RÖ 55482; × 1,5)⁵.

Le nummus de la collection de Bruxelles a été vu par l'un des auteurs de cette communication en 2014 et illustré depuis lors dans un article reprenant l'historique et le catalogue des 3797 monnaies de bronze de la période 294-348 du cabinet des médailles de la Bibliothèque royale de Belgique dont une majorité est issue de la donation de Dattari de 1910⁶. Cette monnaie, frappée pour Constance Chlore (figure 2), en fait partie.

D/ FL VAL CONSTANTIVS NOB CAES – O*. Tête laurée à droite (rubans de type 3). R/ GENIO POPV-L-I ROMANI. Génie debout de face, coiffé d'un *modius*, regardant vers la gauche, tenant une patère et une corne d'abondance // ALE. 9,81 g; 12 h; *RIC* --; collection Dattari (Bruxelles DA-AL-45).





Figure 2 - Constance Chlore César (Bruxelles DA-AL-45; x 1,5).

- 5. https://www.ikmk.at/object?lang=en&id=ID186593.
- 6. STROOBANTS 2018.

Les deux autres *nummi* sont apparus pour la première fois, à la connaissance des auteurs, à l'occasion de la vente en 2017 d'une partie significative, en nombre et en qualité, de monnaies en particulier alexandrines de la Tétrarchie de la collection Dattari (figures 3-4).

Il s'agit tout d'abord d'un nummus frappé pour Maximien Hercule :

- D/ IMP C M A MAXIMIANVS P F AVG O*. Tête laurée à droite (rubans de type 1).
- R/ GENIO POPV-L-I ROMANI. Génie debout de face, coiffé d'un modius, regardant vers la gauche, tenant une patère et une corne d'abondance // ALE. 9,10 g; 12 h; RIC --; vente Jesús Vico 147 du 9 mars 2017 (lot 262), ex-collection Dattari.





Figure 3 – Maximien Hercule Auguste (collection privée; x 1,5).

Il s'agit pour finir d'un nummus frappé pour Maximien Galère:

- D/ GAL VAL MAXIMIANVS NOB CAES O*. Tête laurée à droite (rubans de type 1).
- R/ GENIO POPV-L-I ROMANI. Génie debout de face, coiffé d'un modius, regardant vers la gauche, tenant une patère et une corne d'abondance // ALE. 9,53 g; 12 h; RIC --; vente Jesús Vico 147 du 9 mars 2017 (lot 331), ex-collection Dattari.





Figure 4 - Galère César (collection privée ; × 1,5).

Quelques remarques peuvent être énoncées après l'examen des quatre *nummi* qui précédent. On notera tout d'abord que sur les revers, la césure de la légende est GENIO POPV-L-I ROMANI. Ensuite, seul Dioclétien reçoit ici une légende courte; les trois autres co-régents reçoivent une légende longue. Mis à part Constance dont la couronne de laurier a des rubans de type 3, les autres Tétrarques sont représentés

avec des rubans de type 1. Enfin, les représentations du Génie au revers des *nummi* de Dioclétien et de Constance sont très proches dans leur facture générale et pourraient être dues à un même graveur. On relèvera en particulier, dans les deux cas, que le liquide coule de la patère tenue par le Génie et que la jambe au repos du Génie est dans la même position sur les deux coins de revers.

Les circonstances dans lesquelles les deux dernières monnaies se sont retrouvées séparées de l'autre exemplaire de la collection Dattari ne sont pas connues. On pourra remarquer la liaison de coins au revers entre les deux exemplaires de la vente Vico. Les styles de portrait sont différents entre les quatre exemplaires avec néanmoins quelques détails notables (taille des lettres de l'avers pour Galère, de l'avers et du revers pour Constance Chlore, décrochage de la légende du revers pour Constance Chlore avec le NI final de taille plus importante).

Le contexte de la frappe : avant ou après la révolte de Domitius Domitianus ?

L'examen des quatre exemplaires montre que l'absence de lettre d'officine dans le champ du revers n'est pas un oubli. Dès lors, cette absence sur quatre exemplaires différents et pour tous les tétrarques indique l'existence probable d'une série monétaire complète sans lettre d'officine. Le sujet évidemment délicat est celui de son placement dans la série des frappes monétaires en bronze argenté postérieures à la réforme de Dioclétien à Alexandrie. Les bustes et les lettres employées dans la légende d'avers plaident en faveur d'une émission précoce dans la chronologie alexandrine sans qu'aucune certitude ne puisse être tirée à ce stade sur le fait qu'elles relèvent bien d'une seule émission, tant qu'il ne sera pas clarifié par exemple que l'ensemble des émissions monétaires comportant comme seul attribut distinctif une lettre d'officine relève d'une ou de deux émissions, cette dernière hypothèse étant notamment celle retenue par O. Voetter et C.H.V. Sutherland.

Or, la réforme de Dioclétien ne saurait dater de 294 dans l'atelier égyptien et l'émission portant des différents grecs, datable de la 12e année de Maximien Hercule (RIC 24) et de la 5e année de Constance Chlore (RIC 25), soit 296-297, est probablement à considérer comme l'émission initiale voire expérimentale de nummi à Alexandrie. En prenant en compte l'argumentation probante de J. D. Thomas et A. Geissen en 1976, l'un des auteurs avait déjà pu relever que l'usurpation de Domitius Domitianus s'est déroulée en 297-298, ce qui laisse la possibilité à plusieurs émissions de nummi de trouver leur place au cours des derniers mois de 296 ainsi qu'au premier semestre 297 avant la prise de contrôle d'Alexandrie par ce dernier⁸. L'émission signée - / A, B, Γ // ALE trouve donc certainement sa place à ce moment-là et il est assez logique d'imaginer que l'émission sans lettre d'officine l'y ait précédée. On peut toutefois s'interroger si cette émission sans autre signe distinctif n'a pas pu reprendre après la chute de Domitius Domitianus, avec 3 puis 5 officines. Il aurait pu alors être émis de nouveau des nummi sans lettre d'officine lors de la reprise de contrôle de l'atelier monétaire par Dioclétien. La question demeure ouverte jusqu'à présent.

^{7.} THOMAS 1976; GEISSEN 1976.

^{8.} GAUTIER 2017, p. 282-283.

Cette série monétaire que nous présentons ici pose donc à nouveau en substance la question de l'articulation des premières frappes de *nummi*, une fois la réforme monétaire effectivement mise en œuvre à Alexandrie et en particulier jusqu'à l'usurpation de Domitius Domitianus. Cette question reste toujours intensément débattue et demanderait une reconsidération de l'ensemble du matériel connu, en or, en argent et en bronze pour permettre de revoir les multiples hypothèses de classification antérieures dans le but de réviser le *RIC VI* déjà vieux de plus d'un demi-siècle.

Bibliographie

GAUTIER 2017: G. GAUTIER, Le Grand Tour exemplaire d'un nummus alexandrin d'exception de Paris (1904) à Madrid (2017), BSFN, 72-07, 2017, p. 279-284.

GEISSEN 1976 : A. GEISSEN, Numismatische Bemerkungen zu dem Aufstand des L. Domitius Domitianus, ZPE, 22, 1976, p. 280-286.

DATTARI 1904 : G. DATTARI, Sur l'époque où furent frappées en Égypte les premières monnaies de la réforme de Dioclétien, RN, 1904, p. 394-399.

STROOBANTS 2018: F. STROOBANTS, Alexandrian Nummi in the Collection of the Coin Cabinet of the Royal Library of Belgium, *In Monte Artium*, 11, 2018, p. 123-234.

Thomas 1976: J. David Thomas, The Date of the Revolt of L. Domitius Domitianus, ZPE, 22, 1976, p. 253-279.

VOETTER 1911: O. VOETTER, Römische Münzprägung in Alexandria, Numismatische Zeitschrift, Band XLIV, Wien, 1911, p. 171-184.

VOETTER 1921: O. VOETTER, Die Münzen der römischen Kaiser, Kaiserinnen und Caesaren von Diocletianus bis Romulus (284-476). Katalog der hinterlassenen Sammlung und Aufzeichnungen des Herrn Paul Gerin, Wien, 1921.

Dominique HOLLARD*

Un solidus inédit de Constant, fils de Constantin III (407-411) témoin d'un donativum frappé à Caesaraugusta en 409

Les années 407-409 correspondent à une période de rupture brutale qui va précipiter les zones occidentales de l'Empire romain dans un déclin irrémédiable. Le règne de l'usurpateur impérial Constantin III – qui sera un temps reconnu par Honorius, souverain légitime d'Occident – est au cœur de cette tourmente qui, telle une bombe à fragmentation, va ravager l'une après l'autre les provinces historiques de la romanité : la Bretagne, la Gaule, l'Espagne et, finalement, l'Italie.

Constantin III revêt la pourpre en *Britannia* en mars 407. Il aborde sur le continent à Boulogne, amenant avec lui les dernières troupes impériales présentes dans l'île, y marquant ainsi *de facto* la fin de la présence romaine. Cet abandon sera acté en 410 par un rescrit impérial d'Honorius¹ enjoignant aux britto-romains de pourvoir eux-mêmes à leur sécurité face aux attaques des Saxons, des Angles, des Jutes, des Pictes et des Scots.

- * Département des Monnaies médailles et antiques de la BnF; dominique.hollard@bnf.fr
- 1. Zosime, Historia nea, VI, 10.

Parvenu en Gaule, Constantin III ne peut que constater l'impact terrible de l'inexorable invasion germanique commencée la nuit du 31 décembre 406 au 1^{er} janvier 407 lors du franchissement du Rhin – probablement gelé – par les Vandales, Suèves et Alains². Le général, après un passage à Lyon à l'été 407³, fait mouvement vers le sud et, après avoir été assiégé à Valence, repousse l'armée envoyée d'Italie par Honorius. Il s'installe ensuite à Arles alors que ses troupes tiennent les cols alpins et le piémont pyrénéen, ce dont témoignent divers trésors de siliques⁴.

Constantin III ne va alors avoir de cesse que de conquérir la péninsule Ibérique maintenue dans le giron officiel par Didymus et Verinianus, des cousins d'Honorius. Il va, pour ce faire, s'appuyer sur son fils aîné Constant, qu'il associe à son pouvoir d'abord comme César avant d'en faire un Auguste de plein exercice. Cette campagne militaire en Espagne commence après l'assassinat de Stilicon, régent impérial et stratège de l'empire d'Occident, à Ravenne fin-août 408. Cette brutale disparition met en effet pour un temps hors-jeu l'empereur légitime⁵. Elle est menée par Constant et le général Gerontius. C'est de cette prise de contrôle, qui s'avérera au final éphémère et sera même l'une des causes de la chute de Constantin III, que témoigne la remarquable monnaie d'or que nous présentons ici.

Le correspondant en or des siliques signées SMCS

Ce solidus, qui est passé récemment en vente publique en Grande-Bretagne⁶, répond à la description suivante :

D/ D N CONSTA-NS P F AVG, buste diadémé, drapé et cuirassé de Constant à droite. R/ VICTORI-A AVGGG, C/S //COMOB, Constant en tenue militaire debout à droite, tenant un étendard de la main droite et une *victoriola* de la main gauche, le pied gauche posé sur un barbare terrassé.
4,07 g; 20 mm; 6 h (figure 1).

On constate d'emblée que cette monnaie est légère (le poids théorique du solidus étant de 4,51 g), mais cela s'explique aisément : l'exemplaire a été limé en vue de sa monte en bijou et présente un léger manque de métal (lié probablement à l'arrachement d'un élément de suspension) visible au-dessus de la chevelure du souverain.

Contrairement à ce qu'affirme l'expert chargé de la vente, il apparaît évident que nous ne sommes pas ici face à un « barbaric coinage », mais qu'il s'agit bien du témoin d'une émission officielle dont il convient cependant de préciser le cadre particulier.

- 2. Si l'on n'est pas certain du gel du Rhin à cette date, ce phénomène apparaît d'autant plus probable qu'Ammien Marcellin l'évoque à deux reprises pour les décennies précédentes. En 357 (XXVII, 6, 12) Valentinien prévient son fils Gratien qu'il aura à franchir le Rhin et le Danube pris par les glaces avec son infanterie et, en février 378 (XXXI, 10, 4), les Alamans lentienses attaquent la Gaule en traversant le fleuve gelé. Sur l'entrée en masse des Germains en Gaule en 407, voir la récente mise au point, très complète, de LEBEDYNSKY 2019, p. 45-56.
- 3. LEBEDYNSKY 2019, p. 68.
- 4. Les dépôts de Bédeilhac-et-Aynat (Hollard, Berdeaux-Le Brazidec 2008) et de Saint-Paul-de-Jarrat (Ariège; Hollard, Berdeaux-Le Brazidec 2011) et de Cambounès (Tarn; Hollard 2010).
- LEBEDYNSKY 2019, p. 70-71.
- 6. Harmers of London Auctions Ltd, vente 1, 25/09/2020, no 210.

Cette certitude s'appuie sur le fait que ce *solidus* est nullement isolé. Il est le correspondant en or de siliques frappées au nom du même Constant, portant la signature SMCS et dont trois exemplaires sont actuellement attestés.

La première de ces monnaies d'argent est apparue en 2010 dans le trésor de Cambounès (Tarn; figure 2) associée à trois siliques de Constantin III produites à Arles⁷. La seconde, de même coin de revers que l'exemplaire précédent (figure 3), est passée en 2014 dans une vente Numismatica Ars Classica (vente 26/05/2014, n° 1239). La troisième enfin (figure 4), a été proposée par la même firme en mai 2019 (NAC vente 114, 06/05/2019, n° 937) et provient de coins différents.

L'examen des caractéristiques de l'effigie impériale présente sur ces quatre monnaies : son étroitesse, le traitement du drapé mais aussi celui de l'œil (circulaire et enfoncé sous l'orbite), témoigne de l'identité du graveur ayant réalisé les matrices destinées aux pièces d'argent et celles utilisées pour le solidus.

Cette apparition sur le numéraire d'or de la signature CS qui ne peut correspondre, comme nous nous sommes naguère efforcé de le démontrer, ni à la Monnaie d'Arles, ni même à une officine ponctuelle éventuellement active à Nice⁸, est une information importante. Elle démontre que nous sommes face ici à une émission complète, comprenant aussi bien de l'or que de l'argent (le bronze n'étant plus que très épisodiquement frappé à cette époque). Nous avons précédemment suggéré, à propos des siliques, qu'il pouvait s'agir de la production d'une moneta comitatensis, un atelier mobile qui aurait accompagné Constant II°. Toutefois, l'apparition du solidus présenté ici – le premier attesté pour le jeune souverain, tous ateliers confondus – correspond plus à l'idée d'un donativum réalisé dans une cité qu'à la production de l'officine d'appoint d'une troupe en campagne. Ceci conduit donc à envisager une autre hypothèse.

Le séjour à Caesaraugusta/Saragosse de Constant et sa cour

Pour aborder au mieux ce petit dossier des monnaies signées CS, il convient de prendre en compte plusieurs éléments. Le premier est que, sur les quatre monnaies portant cette marque, aucune n'est au nom de Constantin III dont le monnayage est pourtant bien plus massif que celui de son fils et cela pour deux raisons. Outre que le règne du général venu de Bretagne a été plus long que celui de Constant qui n'a pas été immédiatement associé au pouvoir, toutes les monnaies connues pour ce dernier lui attribuent le titre d'Augustus, qu'il n'a revêtu que dans la seconde partie du règne de son père. De fait, le catalogue du RIC X permet de constater que toutes les siliques de Constant II sont notées comme très rares (R4) alors que la majorité de celles de son père sont simplement scarce ou rare. Or, des quatre monnaies désormais connues à la signature CS, aucune n'est au nom de Constantin III et, répétons-le, ce solidus de Constant II est la première monnaie d'or attestée pour cet empereur. Ceci conduit à examiner de près les quelques informations que nous fournissent les sources antiques sur Constant et, en particulier, sur les moments où il put agir de manière autonome par rapport à son père.

- 7. HOLLARD 2010.
- 8. HOLLARD 2015, p. 18-19.
- 9. HOLLARD 2010, p. 22; HOLLARD 2015, p. 19.



Zosime¹⁰ tout autant que Sozomène¹¹ indiquent que c'est Constant qui fut chargé de prendre en charge l'Espagne pour l'intégrer dans le territoire contrôlé par son père. Après avoir fait capturer Didymus et Verinianus, le jeune Prince les envoie sans retard à Arles auprès de Constantin III (ou bien les y accompagne lors d'un rapide aller-retour), où les infortunés parents d'Honorius sont d'emblée exécutés.

Nous savons également que Constant et sa cour (au sein de laquelle figurait Terentius, général des troupes, Apollinaire, préfet du prétoire et d'autres personnages qu'il avait honorés de diverses charges) s'établit alors avec lui à Caesaraugusta¹². Le choix de cette cité de Tarraconnaise: la *Colonia Caesar Augusta* créée en 14 av. J.-C. avec le privilège d'user du nom complet de son fondateur, ne doit rien au hasard. Cette ville fut en effet dotée d'une imposante muraille qui lui conférait une valeur stratégique particulière¹³. Nous savons enfin que sa femme y était présente. Constant, ancien moine sorti du cloître par son père devenu empereur, ayant dû récemment prendre une épouse vraisemblablement par stratégie d'alliance matrimoniale autant que dans une visée dynastique.

Nous constatons ainsi que, durant cet épisode, Constant s'est trouvé en position de régner seul sur un vaste territoire et a résidé dans une cité importante de Tarraconaise. Au bout de quelques temps cependant, Constant est rappelé à Arles par son père. Il laisse alors sa femme à Caesaraugusta et confie la garde des cols pyrénéens au général breton Gerontius. Cette décision lui vaudra ultérieurement d'être jugé responsable de l'invasion de la Péninsule qui survint à l'automne 309. De fait, Constant ne pourra jamais reprendre le contrôle du territoire situé au sud des Pyrénées.

En effet, après être resté un temps auprès de Constantin III, il est renvoyé vers l'Espagne en compagnie de Justus, le nouveau *magister militum*. La promotion de cet officier provoque la colère de Gerontius qui se soulève alors contre les empereurs d'Arles et élève à la pourpre l'un de ses intimes, Maxime, qu'il établit à Tarraco / Tarragone, le nouveau souverain frappant dès lors des siliques et des bronzes signés SMBA à Barcino / Barcelone.

L'élévation à l'Augustat de Constant et son donativum d'avènement ?

C'est dans ce contexte dense en événements qu'il convient de comprendre le solidus inédit récemment apparu sur le marché numismatique. Une fois écartés les ateliers gaulois et l'idée d'un atelier itinérant apparaissant désormais improbable, une autre possibilité semble se dégager. Celle d'une frappe effectuée à Caesaraugusta, seule cité hors de Gaule où nous savons qu'a résidé Constant. En 2016, dans sa publication d'une silique inédite de Trèves pour Constant, David Berthod a suggéré que les siliques SMCS pouvaient avoir été produites à Caesaraugusta en réponse à celles de Maxime produites à Barcino / Barcelone et signés SMBA¹⁴.

- 10. Zosime, Historia nea, VI, 4.
- 11. Histoire ecclésiastique, IX, 11-12.
- 12. Grégoire de Tours, Historia Francorum, II, 9.
- 13. L'enceinte atteignait 3000 m de périmètre, avec 120 tours de défense. Encore en 542, lorsque les Francs Childebert et Clotaire I^{er} assiégeront Saragosse, ils échoueront à prendre la ville (Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, III, 29).
- 14. BERTHOD 2016, p. 34

L'attribution de cette série qui apparaît désormais bimétallique à la cité aragonaise nous semble très judicieuse. En effet, une pratique courante – mais non systématique – des ateliers impériaux tardifs étaient de signer avec les deux premières consonnes de leur noms : TR pour TReverorum ; MD pour MeDiolanum, RV pour RaVenna, RM pour RoMa, Lyon et Arles faisant une relative exception avec LD pour LugDunum et AR pour ARelate. Dans ce contexte, le recours à CS pour CaeSaraugusta apparaît tout à fait plausible. En revanche, la chronologie relative proposée par D. Berthod : d'abord les frappes de Maxime à Barcelone puis, en réponse, celles de Constant à Saragosse, nous semble soulever une réelle difficulté.

En septembre ou octobre 409¹⁵ les Vandales, Alains et Suèves, jusqu'alors contenus au nord franchissent les cols des Pyrénées, les troupes chargées par Constant de garder les passes s'étant montré défaillantes voire complices. Durant la même période, Gerontius ulcéré par la nomination de Justus, non seulement installe Maxime, sa créature, à Tarraco la capitale provinciale, mais rallie alors à sa cause une partie des Germains fraîchement arrivés. Il nous semble donc improbable que Constant ait pu, dans ces conditions, rejoindre Caesaraugusta. Les sources indiquent en effet que sa campagne pour reprendre le contrôle de l'Espagne tourna court et, pis, qu'il dut fuir devant Gerontius lequel pénétra sur ses traces en Gaule au début 411 et vint l'assiéger à Vienna / Vienne en Isère où Constant fut capturé et exécuté.

En outre, l'historien ecclésiastique Sozomène¹⁶ précise que lorsque Constantin apprit l'usurpation de Maxime à Tarraco fomentée par Gerontius, il dépêcha un de ses généraux nommé Edovicus au-delà du Rhin pour lever une armée de Francs et d'Alamans, mais également qu'il envoya son fils Constant pour garder Vienne, capitale de la province de Viennoise, et les villes voisines. L'usurpation de Maxime intervient donc alors que Constant n'a pu encore retourner en Espagne ayant ensuite à monter une garde stratégique à l'Est du Rhône, missionné par son père dans la cité où il trouvera finalement la mort.

On ne peut certes pas écarter totalement l'idée que des fonctionnaires, voire quelques éléments armés restés fidèles aux souverains arlésiens, aient pu alors frapper des monnaies à Caesaraugusta avant d'en être chassés ou annihilés par l'avancée des troupes de Gerontius. Cependant, l'existence désormais attestée d'une frappe d'or en l'absence du principal intéressé, alors même qu'aucun atelier gaulois ne semble à ce jour en avoir fait de même, est difficilement soutenable dans cette configuration. En outre, pourquoi frapper alors de manière exclusive, ou au moins de façon très majoritaire, au seul nom de Constant?

Une autre possibilité se présente à l'esprit : celle d'une émission produite en vue d'un donativum de volume limité comprenant quelques monnaies d'or ; une émission de fête que Constant aurait lui-même fait réaliser à son seul nom pour une distribution à la garnison et aux officiels de Caesaraugusta lorsqu'il reçut à la fois la nouvelle de sa promotion au rang d'Auguste et l'ordre de rentrer en Gaule.

La question clé est, dès lors, celle de la date de l'élévation de Constant à l'augustat qui est aussi celle du *terminus post quem* à partir duquel furent réalisées les frappes à son nom à Trèves et à Arles. P. Bastien, s'appuyant sur la *PLRE*, propose de dater cette

^{15.} LEBEDYNSKY 2019, p. 5.

^{16.} Histoire ecclésiastique, IX, 13.

élévation de fin-409 ou début 410¹⁷, mais on doit se demander si celle-ci ne fut pas antérieure d'un semestre. En effet, à la suite de deux ambassades successives à Ravenne, Honorius accepte dans les premiers mois de 409 de reconnaître la légitimité de Constantin III, pour temporiser dans une situation périlleuse – l'Italie étant sous la menace d'Alaric – et malgré l'exécution de ses cousins. Le général promet en retour de venir secourir l'Italie et Rome avec toutes les forces militaires de Gaule, d'Espagne et de Bretagne¹⁸.

L'empereur d'Arles, juridiquement intégré au sein du collège impérial comme le démontre sa nomination au consulat en 409 pour l'Occident aux côtés d'Honorius, en tire un puissant regain de légitimité. Il semble dès lors logique qu'il ait souhaité asseoir et conforter son pouvoir en élevant son fils, qui le secondait déjà avec le titre de César, au rang d'Auguste. Si cette promotion intervient au printemps 409, Constant a pu vouloir marquer cet événement majeur par une brève émission produite à Caesaraugusta avant d'aller retrouver son père à Arles.

En conclusion, même si la frappe des monnaies signées CS à la fin de 409 reste possible bien qu'improbable, il nous semble que l'émission de solidi et de siliques que nous évoquons ici a été bien plus vraisemblablement produite vers la fin du séjour de Constant à Saragosse entre l'automne 408 et le printemps 409. L'emploi du titre d'Auguste porté par Constant pointe vers le printemps 409, l'ancien religieux devenu Prince ayant pu être gratifié du titre impérial par son père à un moment qui marque le climax du règne de Constantin III, reconnu comme coempereur par un Honorius politiquement et militairement affaibli. Nous verrons donc préférentiellement dans cette brève émission saragossienne, le témoin d'un donativum célébrant précisément l'élévation de Constant à l'Augustat.

Bibliographie

BASTIEN 1987 : P. BASTIEN, Le monnayage de l'atelier de Lyon. Du règne de Jovien à la mort de Jovin (363-413), Wetteren, 1987.

Berthod 2016: D. Berthod, Une silique inédite pour Constant II à Trèves (409-410/411), *BCEN*, 53-1, 2016, p. 32-34.

HOLLARD 2010: D. HOLLARD, Un dépôt de siliques de Constantin III et Constant II à Cambounès (Tarn), CahNum, 186, décembre 2010, p. 19-23.

Hollard 2015: D. Hollard, Les siliques à signature SMCS de Constant II (409-411), BSFN, 70-1, 2015, p. 18-20.

HOLLARD, BERDEAUX-LE BRAZIDEC 2008: D. HOLLARD, M.-L. BERDEAUX-LE BRAZIDEC, Le dépôt de siliques à Bédeilhac-et-Aynat (Ariège): un témoin de la présence des troupes de Constantin III (407-411) dans les Pyrénées?, CahNum, 177, septembre 2008, p. 21-33.

HOLLARD, BERDEAUX-LE BRAZIDEC 2011: D. HOLLARD, M.-L. BERDEAUX-LE BRAZIDEC, Le trésor de siliques du «Roc de Carol» à Saint-Paul-de-Jarrat (Ariège), *CahNum*, 189, septembre 2011, p. 35-49.

LEBEDYNSKY 2019: I. LEBEDYNSKY, La grande invasion des Gaules (407-409), Clermont-Ferrand, 2019. MARTINDALE 1980: J. R. MARTINDALE, The Prosopography of the Late Roman Empire. Volume 2, AD 395-527, Cambridge, 1980.

^{17.} MARTINDALE 1980, p. 310; BASTIEN 1987, p. 26.

^{18.} Zosime, Historia nea, VI, 43, 1-2

Arnaud CLAIRAND*

Décryptage d'un système de codage d'identification des ateliers monétaires : le cas des doubles tournois du traitant Simon Mathieu (1642-1643)

De nombreux doubles tournois de cuivre frappés à la fin du règne de Louis XIII, entre 1637 et 1643, ne présentent pas de lettre d'atelier permettant d'en connaître le lieu d'émission. Selon différents auteurs, ils seraient issus d'ateliers « des vallées du Rhône et de la Loire »¹, sans qu'aucune liste de ces ateliers ait pu être donnée. Les archives monétaires du règne de Louis XIII sont plutôt bien conservées et connues, toutefois un flou important demeure au sujet de la production de ces doubles tournois. Ce flou est dû à la quasi absence d'archives pour les doubles tournois frappés durant la période 1637-1640. En effet, leur frappe avait été confiée par le Conseil du roi au traitant Isaac Texier et la Cour des monnaies fut dépouillée de son droit de contrôle et de regard sur ces productions. Ces doubles tournois sans lettre d'atelier portent des marques singulières : des séries de points dont le nombre est variable, un croissant ou une étoile associée à des points... (figures 1-3). Quelle est leur signification? Certains numismates ont voulu y voir des marques de contrôle², mais de quel contrôle peut-il bien s'agir? En 1642 et 1643 des doubles tournois furent frappés par un nouveau traitant, Simon Mathieu. Si certains exemplaires de ce traitant portent bien des lettres d'atelier (figure 4), d'autres en sont dénués mais peuvent présenter un ou deux points sous le buste, ou alors aucune marque distinctive. Peu d'archives de



- * Membre titulaire de la SFN, numismate professionnel; clairand@cgb.fr
- 1. Ateliers de l'« axe Loire-Rhône » selon Crépin et al. 2002, p. 306-308.
- 2. DUPLESSY 1985, p. 680 indique « Il est donc bien certain que ces différents ne sont pas des marques d'ateliers monétaires, mais des marques de contrôle dont nous ignorons le sens » sa démonstration reposant sur des exemplaires présentant à la fois un croissant, une étoile.

ce traitant nous sont parvenues ; Fernand Arbez, Christian et Olivier Charlet ainsi que Michel Hourlier en ont déjà fait connaître l'essentiel dans leurs importants travaux consacrés aux doubles et deniers tournois de Louis XIII³. Nous avons réétudié ces documents il y a bien vingt ans. Leur examen nous a laissé une impression particulière. Il y avait de trop fortes distorsions entre les productions déclarées et les exemplaires retrouvés. S'il y avait eu fraude de Simon Matthieu il aurait eu tout intérêt à sous-déclarer ses productions, or ses registres laisseraient apparaître le contraire. La solution était toutefois à portée de main. Il suffisait de changer d'approche et de confronter archives et monnaies pour trouver la solution.

Le 12 mars 1642, un certain Simon Mathieu obtint à compter du 1er juillet de la même année, et pour trois ans, l'autorisation de frapper pour 1800 000 livres de doubles tournois de cuivre à l'aide de quarante presses⁴. Simon Mathieu n'était qu'un prête-nom. Il était au service de Pierre de Claverie, secrétaire du roi auprès de ses Finances⁵ véritable et unique signataire du traité⁶. Un arrêt du Conseil du roi du 5 août 1643 mit fin prématurément au traité accordé à Mathieu / Claverie⁷. En effet, les autorités royales ne pouvant endiguer le flux de doubles tournois étrangers prirent la décision de diminuer le cours des doubles tournois de moitié réduisant à néant tout espoir de profit pour les émetteurs de ces menues monnaies. Sur les 216 millions de doubles tournois autorisés au moins 45 387 108 furent frappés (soit 21,01%)⁸ en 1642 et 1643.

Plusieurs ateliers monétaires réguliers frappèrent des doubles tournois durant ces deux années. Ils adoptèrent la lettre d'atelier qu'ils utilisaient couramment: E pour Tours, H pour La Rochelle ou K pour Bordeaux°. Le A utilisé par la Monnaie de Paris fut accordé à la fabrique¹0 de Corbeil peu distante de la capitale¹¹ (figure 4). Certains exemplaires portent un B et ont été attribués de manière assez logique à l'atelier de Rouen utilisant cette lettre¹². Nous avons toutefois retrouvé un arrêt de la Cour des monnaies du 16 mars 1644 mentionnant différents procès-verbaux de

- 3. Cahiers Numismatiques nos 105-121, 1990-1994, et no 127, mars 1996, p. 35-37 pour Feurs et Lay.
- 4. Soit 216 millions de doubles tournois (CAÉF, MP, Ms 4° 62, f° 173 r°-177 r°). Un autre arrêt du 19 mars 1642, permit à Mathieu d'établir 20 presses où bon lui semblait (CAÉF, MP, Ms 4° 62, f° 191 r°-192 r°.) La répartition précise des presses n'est pas connue. Quatre d'entre se trouvaient à Corbeil lors de la fermeture de la fabrique le 19 août 1644 (AN, Z¹¹♭ 51, f° 42 v°).
- 5. Né vers 1587, il fut reçu le 6 décembre 1640 « conseiller secrétaire du roy, Maison, Couronne de France et de ses Finances » en remplacement de feu Louis Brulart. Décédé avant le 20 mai 1647. TESSEREAU 1710, p. 418, 452.
- 6. Un interrogatoire de Claverie en date du 17 février 1644 indique en effet : «Interrogé du nom, surnom, demeure et condition dudit Simon Mathieu. A dict qu'il se nomme Simon Mathieu comme il a dict et l'a servy deux ou trois ans et depuis huict moys s'est retiré de son service. [...] Interrogé sy quelque autre que luy respondant a traicté avecq le roy de ladite fabricque. A dict que non » (AN, 2^{1b} 511).
- 7. Arrêt enregistré par la Cour des monnaies le 13 août 1643. CAÉF, MP. Ms 4º 64, fº 79 rº-81 vº.
- 8. AN, Z^{1b} 313. Les comptes de Pont-de-l'Arche n'ont pas été retrouvés.
- Dans un procès-verbal du 30 janvier 1645, il est notamment précisé que le différent de la ville est la lettre K et que Jean Blanchet, sous-traitant de Simon Mathieu n'a pas pris de différent (AN, Z^{1b} 409).
- 10. Le terme fabrique est utilisé pour des ateliers monétaires établis de manière provisoire.
- 11. Aujourd'hui Corbeil-Essonnes, arrondissement d'Évry, Essonne.
- 12. CRÉPIN et al. 2002, p. 309.

fermeture, en date du 19 août 1643 pour la fabrique de Pont-de-l'Arche¹³. Elle était située à environ 20 km au sud de Rouen, au bord de la Seine, et a naturellement repris la lettre d'atelier utilisée par celle ville.





Figure 4 (x 1,5).

Tous les doubles tournois de ces cinq ateliers portent au droit une titulature latine sous la forme LVD · XIII · D · G · FR · ET · NAV · REX (et variantes). Parmi les doubles tournois frappés par le traitant Simon Mathieu, certains présentent une titulature française LOVIS · XIII · R · DE · FRAN · ET · NAV (et variantes). Cette titulature ne fut utilisée que pour cinq fabriques : Feurs (Loire ; figure 5), Lay (Loire), Roquemaure (Gard ; figure 6), Valence (Drôme) et Vienne (Isère ; figure 7). Elles étaient également placées sous l'administration de sous-traitants ayant obtenu un sous-bail auprès de Mathieu / Claverie ¹⁴ ; leurs productions étaient vérifiées par un contrôleur du roi ¹⁵. L'ouverture de ces fabriques fit l'objet de déclarations de la part de Mathieu / Claverie et tout déplacement de presses était interdit sans autorisation ¹⁶.

Les différents utilisés par ces cinq fabriques sont en apparence bien connus¹⁷ grâce à un procès-verbal du 3 février 1644 dressé par Charles Bequas, conseiller en la Cour des monnaies, chargé de procéder à leur fermeture¹⁸. Ceux faits en la ville

- 13. Arrondissement des Andelys (Eure). Cette fabrique n'était censée entrer en activité qu'à partir de 1655, pour la frappe de liards de cuivre de Louis XIV. AN, Z¹¹ 51, f° 6-6 v° et f° 86 v° mentionnant sans ambiguïté « la fabrique des doubles establye audit Pont-de-l'Arche ». L'établissement de cette fabrique avait déjà été autorisé par transfert de celle de Rouen au profit du traitant Isaac Texier, par un arrêt du Conseil du roi du 19 novembre 1639 (CAÉF, MP, Ms 4° 59, f° 243 r°-244 v°).
- 14. Les sous-traitants sont les suivants : Pierre Barrat à Corbeil. Jean Blanchet à Bordeaux. Pierre Rochefort à Feurs et Lay. Thomas de Brie à Pont-de-l'Arche. Pierre Rousseau à La Rochelle. Splandian Sarpuy à Roquemaure. François Pahoyau à Tours. Georges Boiron à Valence. AN, Z^{1b} 51, f° 6-6 v°; Z^{1b} 304, f° 7, 16 v°-18 v°, 29 v°-30, 31 v° et Z^{1b} 313.
- 15. Par exemple, à Tours, François Dollé, garde de la Monnaie de Tours, avait été commis par le Conseil du roi pour faire les délivrances et François Regnault, receveur général du taillon, avait été commis au contrôle des productions. Le graveur était Jean Millet. AN, Z¹¹♭ 25, f⁰ 3 v⁰-5 et Z¹¹♭ 409. André Forbet fut contrôleur du roi pour les fabriques de Valence et de Vienne. AN, Z¹¹♭ 442.
- 16. Arrêt du Conseil du roi donné à Paris le 15 novembre 1642. CAÉF, MP, Ms 4º 63, fº 71-73 rº.
- 17. Nous ne retiendrons pas les différentes hypothèses avancées par Jean Duplessy qui, ne reposant pas sur les archives, se sont révélées des plus discutables et mouvantes. Nous reprendrons toutefois quelques observations intéressantes basées sur des exemplaires qu'il a pu étudier. Duplessy 1983, p. 271-274.
- 18. AN, Z¹b 511. On trouve également sous d'autres cotes une description de ces différents. AN, Z¹b 51 et Z¹b 422.



« de Feurre, soubz le différend d'une F barrée », « de Vallance, soubz le différend de la lectre V », « de Vienne soubz le différend de la lectre V barrée », « de Rocquemaure soubz le différend de la lectre R », « de Lay soubz le différend de la lectre L ». Le choix de ces différents d'atelier, sous forme de lettre, reprend l'initiale des villes où étaient établies ces fabriques. Ces lettres initiales étaient parfois barrées afin d'éviter toute confusion avec un autre atelier, comme le F barré de Feurs, puisqu'il y avait risque de confusion avec les monnaies frappées à Angers utilisant déjà la lettre F¹º. La lettre V n'était pas utilisée et la fabrique de Valence ouverte le 23 août 1642 put la choisir sans risque de confusion avec un autre atelier. Le 12 mai 1643, l'atelier de Vienne fit sa première délivrance, mais la lettre V venant d'être prise par Valence, la fabrique de Vienne prit un V barré. La lettre R prise par Roquemaure aurait pu poser un problème avec l'atelier de Villeneuve-lès-Avignon, toutefois celui-ci était en chômage depuis 1627.

Si aucun registre de délivrances de ces fabriques ne nous est parvenu, les chiffres de frappe récapitulatifs et leurs périodes d'activité sont assez bien connus grâce aux archives de la Cour des monnaies de Paris²⁰.

Les productions de ces doubles tournois semblent bien connues, toutefois il existe des doubles tournois à légende française qui ne présentent pas de lettres d'ateliers. La Cour des monnaies s'en était rendue compte et dans un arrêt du 8 juin 1644 ordonna que Claverie soit interrogé à leur sujet :

«La Cour, avant procedder au jugement de la boeste de l'ouvrage des doubles fabricquez ès villes de Vienne, Roquemaure, Vallance, Feurre et Lay soubz leurs différends, a ordonné et ordonne que Pierre Clavery ayant pris le faict et cause de Simon Mathieu

^{19.} René Wack possède toutefois un exemplaire avec un F non barré.

^{20.} AN, Z1b 313.

entrepreneur desdites fabricques et son commis seroient interrogez tant sur les doubles tournois courans portant le différend des lettres desdits villes que sur aultres doubles aussy courans sans différend qui luy seront représenté pour les recognoistre ou dire ce que bon leur semblera »²¹.

	Nombre	Poids (marcs)	Boîte	Première délivrance	Dernière délivrance		
Titulature latine (LVD. X	Titulature latine (LVD. XIII. D. G)						
Bordeaux (K)	10212930	130935	13098	07/06/1642	21/08/1643		
Pont-de-l'Arche (B)	?	?	?	?	00/08/1643		
La Rochelle (H)	11863254	152093	15199	26/07/1642	21/08/1643 ²²		
Tours (E)	(6064812)	77754	6207	12/01/1643	31/08/1643		
Corbeil (A)	(4542720)	58240	5280 ²³	28/11/1642	31/07/1643		
Titulature française (LOV	IS. XIII. R. D)						
Feurs (F barré)	(1935492)	24814	979	c. 17/04/1642	c. 12/07/1643		
Lay (L)	(2621658)	33611	370	12/11/1642	31/03/1643		
Lyon ? (D)	?	?	?	?	?		
Roquemaure (R)	(3872700)	49650	513	c. 03/02/1643	c. 27/08/1643		
Valence (V)	(3088488)	39596	335	c. 23/08/1642	c. 21/04/1643		
Vienne (V barré)	(1185054)	15193	355	12/05/1643	22/08/1643		
Totaux	(45387108)	581886	42356				

Figure 8 – Récapitulatif des productions des doubles tournois du traitant Simon Mathieu (sources : AN, Z¹b 304, 313 et 511)²⁴.

Claverie fut interrogé le 23 juin 1644 au sujet de ces doubles sans différent, mais ne put apporter de réponse à la Cour et déclara ne pas savoir où se trouvait Simon Matthieu. Le 9 juillet 1644, elle ordonna que les commis des cinq fabriques précitées soient interrogés²⁵. Le 18 juillet, la Cour posa une série de questions dont nous n'avons malheureusement pas les réponses. Au travers de ces questions il ressort que la Cour supposait que les doubles tournois sans différent étaient issus des cinq fabriques de Feurs, Lay, Roquemaure, Valence et Vienne:

« S'il n'est pas vray pareillement qu'ès villes de Feures et Lay l'on ait fabricqué des doubles sans différend ?

S'il a eu cognoissance que l'on ait aussy travaillé ès ville de Roquemaure, Vienne et Valance sans différend ?

D'où proviennent les doubles sans différend qui ont esté apporté en la Cour qu'à dict estre des fabricques cy-dessus ? »²⁶.

- 21. AN, Z1b 51, fo 16-16 vo.
- 22. Fermeture de la Monnaie le 21 août 1643 selon AN, Z¹b 51, f⁰ 52 v⁰ et le 31 août 1643 selon AN, Z¹b 313 (information certainement erronée).
- 23. Selon le registre du contrôle de la recette générale des boîtes, il y a eu deux boîtes pour les productions de Corbeil, la première (de 1642?) contenant 7280 doubles tournois et l'autre (de 1643?) avec 140800 exemplaires. Ces chiffres sont particulièrement élevés et nous ne les avons pas retenus (AN, Z¹¹ 304, f⁰ 18-18 v∘). Nous avons repris les données du registre AN, Z¹¹ 313.
- 24. Les dates précédées d'un c. (pour circa) sont les dates d'ouverture ou de fermeture des fabriques.
- 25. AN, Z1b 51, fo 22-24 vo.
- 26. AN, Z1b 442.

Dans les faits il existe trois groupes de doubles tournois aux millésimes 1642 et 1643 sans différent apparent : sans point, avec un point ou avec deux points sous la tête du roi. Aucun numismate n'a pu identifier clairement le lieu d'émission de ces doubles tournois.

Au regard des productions importantes un autre problème se pose. Pourquoi retrouver de nombreuses doubles tournois des ateliers utilisant la légende latine au droit issus des ateliers de Bordeaux, Corbeil, La Rochelle et Tours, alors que celles des fabriques de Feurs, Lay et Valence, dont les productions sont presque tout aussi abondantes sont assez rares voir très rares. Pourquoi n'existe-t-il pas d'exemplaires au millésime 1642 pour les fabriques de Feurs, Lay et Valence alors qu'elles étaient en activité cette année-là? La réponse est déjà dans la question. Face à ces observations, nous pensons que les lettres d'atelier décrites par le conseiller Charles Béquas ne furent adoptées que dans le courant de l'année 1643 et que les exemplaires sans lettre d'atelier ont été frappés courant 1642 et début 1643 dans les trois fabriques alors ouvertes, Feurs, Lay et Valence. Il semble logique de considérer que les doubles tournois frappés dans la première fabrique ouverte ne portent pas de marque distinctive. Nous attribuons donc les exemplaires sans point sous la tête du roi à la fabrique de Feurs ouverte le 17 mars 1642. Les doubles tournois de la fabrique de Valence, ouverte le 23 août 1642, se distingueraient par la présence d'un point sous la tête (figure 9). Enfin, nous attribuons à la fabrique de Lay, ouverte la plus tardivement, le 12 novembre 1642, les exemplaires présentant deux points sous la tête du roi. Les monnaies de Lay avec la lettre L sont très rares car cette fabrique cessa toute frappe le 31 mars 1643; nous savons qu'elles existent grâce au conseiller Bequas, mais nous n'avons pas retrouvé d'exemplaire. L'abandon du système d'identification par point au profit de lettres d'atelier a donc eu lieu à une date indéterminée du premier semestre 1643, probablement peu avant le 31 mars. Pour plus de lisibilité, nous avons regroupé ces informations au sein d'un tableau (figure 10). Jean Duplessy²⁷ avait remarqué que des carrés de droit avait été retouchés, la lettre R de Roquemaure étant gravée sur deux points. Il n'en a pas tiré les conclusions qui s'imposaient. Nous y voyons la réutilisation de coins de la fabrique de Lay, fermée le 31 mars 1643 et remployés pour la Monnaie de Roquemaure.





Figure 9 (\times 2).

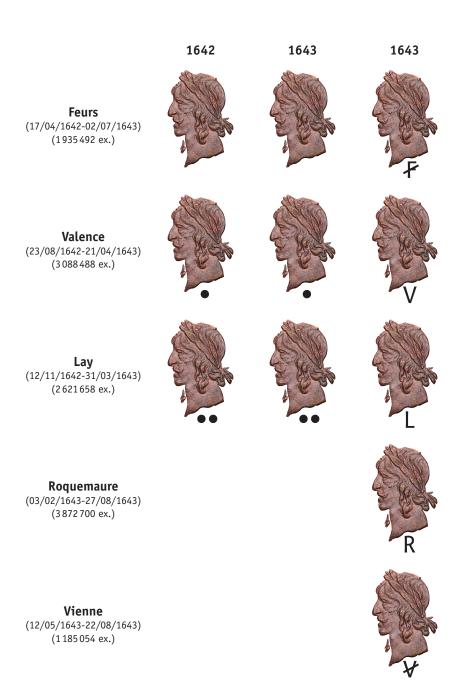


Figure 10.

Pourquoi établir des fabriques dans de si petites villes? Tout d'abord, suite à plusieurs décris des doubles tournois frappés dans les proches monnaies d'Avignon, Orange et Trévoux. Il faut aussi y voir un côté pratique permettant de limiter le coût des productions. En raison des grandes quantités de métal à manier, il était difficile de produire les flans dans les centres des grandes villes, très urbanisés et dont les moulins étaient souvent largement utilisés pour d'autres usages. Dans les faits, le laminage et la découpe des flans furent souvent délocalisés. Ainsi, la Monnaie de Tours se servait d'un moulin établit à Vernou-sur-Brennes²⁸, – sur la Loire, la Brenne ou la Cisse – placé sous la responsabilité d'un certain Claude Boissart. Dès 1630, ce moulin avait servi à la fabrication de flans de doubles tournois frappés à Tours. Le matériel du moulin de Vernou-sur-Brenne fut détruit durant l'été 164329. La Monnaie de La Rochelle utilisait des moulins situés hors les murs de la ville transformés en moulins à farine peu après le démontage des laminoirs³⁰. Pont-de-l'Arche est idéalement placée sur la Seine et de nombreux moulins s'y trouvaient. La ville de Corbeil, située à la confluence de la Seine et de l'Essonne, disposait de nombreux moulins à eaux très réputés. Feurs est sur la Loire et Lay seulement à 5 km de ce fleuve. Valence et Roquemaure sont sur le Rhône, ainsi que Vienne avec son affluent la Gère où de nombreux moulins sont attestés au XVIIe siècle. La réussite économique de telles entreprises était souvent liée à la proximité de moulins mus par la force hydraulique. Elle est bien documentée pour des liards de cuivre frappés entre 1655 et 1658 où des épisodes d'étiages et d'inondations ont conduit au déplacement de la fabrique de Montreuil-Bonnin à Lusignan puis à Châtellerault³¹. Il reste encore quelques points à résoudre, car nous connaissons un double tournois très rare au millésime 1643 et avec la lettre D (figure 11). S'agit-il d'un exemplaire frappé à Lyon³² et pour lequel aucune boîte n'a été constituée, comme pour Pont-de-l'Arche?





Figure 11 (x 2).

- 28. Canton de Vouvray, arrondissement de Tours, Indre-et-Loire.
- 29. AN, Z1b 25, fo 3 vo-5 et Z1b 402.
- 30. «Les moulins à passer les lames estant à deux cens pas hors la ville avoient esté desmontez et servoient lors à moudre grains ». AN, Z^{1b} 51, f^o 52 v^o et Z^{1b} 409.
- 31. CRÉPIN et al. 2008, p. 188-198. AN, Z^{1b} 342 et Z^{1b} 887.
- 32. La titulature du droit est française, semblant confirmer une attribution à Lyon. Exemplaire qui appartenait à la collection André Khun.

La plupart des numismates reprenant les travaux de Jean Duplessy ont classé les doubles tournois du traitant Isaac Texier frappés entre 1638 et 1640 et sans lettre d'atelier comme étant le produit des ateliers « de la vallée du Rhône »³³. Jean Duplessy supposait que les fabriques de Feurs, Lay... fonctionnant et établies sous Mathieu/ Claverie étaient déjà en activité quelques années plus tôt. Cette hypothèse ne repose sur rien et doit être rejetée d'autant plus que Feurs et Lay sont sur – ou proche de – la Loire! De plus le seul atelier attesté n'utilisant pas de lettre d'atelier est celui de Troyes³⁴. Les supposées «marques de contrôle» se retrouvant sous le buste des doubles tournois de Texier (croissant, étoile, points en nombres variés) sont très certainement des différents permettant d'identifier les ateliers émetteurs, encore faudra-t-il déterminer lesquels. Les archives de la Cour des monnaies étant presque muettes, la réponse nous viendra peut-être un jour des archives notariales puisque les sous-baux et les locations de moulins faisaient l'objet d'enregistrements sous seings privés. Les réponses viendront peut-être des archives du Conseil du roi. Le 15 mai 1641, l'intendant des Finances Séraphin de Mauroy fut en effet chargé de recevoir les registres des délivrances et de procéder aux jugements des boîtes³⁵. Pour le moment, les archives du Conseil du roi pour le règne de Louis XIII n'ont malheureusement pas fait l'objet d'un inventaire détaillé.

Bibliographie

- ARBEZ *et al.* 1996: F. ARBEZ, Chr. CHARLET, O. CHARLET, M. HOURLIER, Les doubles et deniers tournois frappés à Feurs et à Lay, *CahNum*, 127, mars 1996, p. 35-37.
- CRÉPIN et al. 2002 : G. CRÉPIN en coll. avec J. Grangien, A. Kuhn, Ph. Laffond, Doubles et deniers tournois de cuivre royaux et féodaux (1577-1684), Paris, 2002.
- Crépin 2008 : G. Crépin en coll. avec A. Clairand, J. Grangien, Liards de France royaux et féodaux. 1607-1715. Paris. 2008.
- DROULERS 2012: F. DROULERS, Répertoire général des monnaies de Louis XIII à Louis XVI, La Rochelle. 2012.
- DUPLESSY 1983: J. DUPLESSY, Les doubles tournois des traitants Isaac Texier et Simon Mathieu (1637-1642), BSFN, 38-1, 1983, p. 271-274.
- DUPLESSY 1985: J. DUPLESSY, Nouvelles précisions sur les doubles tournois du traitant Isaac Texier (1637-1640), BSFN, 40-6, 1985, p. 680-681.
- DUPLESSY 1989: J. DUPLESSY, Les monnaies françaises royales de Hugues Capet à Louis XVI (987-1793), II, Paris-Maastricht, 1989.
- Tessereau 1710 : A. Tessereau, Histoire chronologique de la Grande chancellerie de France, I, Paris. 1710.

- 33. Duplessy 1989, nº 1372, p. 22. Droulers 2012, p. 167 évoque des ateliers de l'« axe Loire-Rhône ».
- 34. AN, Z^{1b} 407. Certains auteurs évoquent l'atelier de Chappes, canton de Bar-sur-Aube, Aube. Dans les faits, les moulins permettant de réaliser les flans étaient établis à Chappes, mais la frappe se faisait à Troyes. Pour différentes raisons, que nous ne développerons pas ici, nous ne retenons pas la rose comme différent de la fabrique de Troyes. CRÉPIN *et al.* 2002, p. 302.
- 35. CAÉF, MP, MS 4° 61, f° 255-256 v°.

CORRESPONDANCES

Josette ELAYI*
Une nouvelle variété de sicle de Tyr?

Un nouveau sicle en argent de la cité phénicienne de Tyr a été publié dans un catalogue de vente en 2018 (figure 1)1. La pièce est à peu près circulaire. Le coin de revers est un peu petit pour le flan. Le droit porte le dieu archer tyrien (Milgart?) chevauchant un hippocampe ailé à droite, sur deux lignes de vagues ondulées, avec un dauphin à l'exergue et un cercle de grènetis (ou de guilloche) au pourtour². Le revers porte un hibou debout à droite³, la tête de face, muni du fléau et du sceptre crochu, entouré par un cercle de grènetis (ou de guilloche). L'inscription en phénicien est située dans le champ à droite, au-dessus des manches du fléau et du sceptre : 16, et au-dessous : M⁴. Ce type est bien connu, à l'exception du M. La pièce a été frappée l'an 16 du règne du roi 'Ozmilk (Azemilkos en grec), c'est-à-dire en 334. Onze exemplaires sont attestés pour cette année⁵. La présence de la lettre M pose cependant un problème. Cette lettre apparaît parfois, ainsi que d'autres lettres, dans des séries à l'étalon réduit, et elles sont difficiles à interpréter. Elle n'apparaît jamais dans le monnayage du roi 'Ozmilk, Ce roi a frappé monnaie depuis l'an 3 de son règne (347) jusqu'à l'an 17 (333). Le corpus monétaire de Tyr a réuni 652 sicles de 'Ozmilk⁷. L'inscription est toujours composée de l'initiale de son nom, '(ZMLK), suivie de l'année de règne de l'émission. L'ajout de la lettre M sur un des sicles émis l'an 16 (334) est invraisemblable car illogique. Par conséquent, ceci conduit à s'interroger sérieusement sur l'authenticité de cette pièce8.



Figure 1 - Nouveau sicle de Tyr $(8,60 \text{ g}; 21 \text{ mm}; \times 1,5)$.

- * Chercheur honoraire au CNRS, Collège de France, UMR 7192.
- 1. Savoca, Online Auction 23, lot 208 (17/06/2018).
- 2. ELAYI, ELAYI 2009, p. 265-271.
- 3. Elayi, Elayi 2009, p. 253-258.
- 4. ELAYI 2007, p. 11-22.
- 5. ELAYI, ELAYI 2009, p. 173-174, nos 1511-1521.
- 6. Elayi, Elayi 2009, p. 103-113, nos 796-877.
- 7. ELAYI, ELAYI 2009, p. 114-176, nos 887-1539.
- N'ayant pas pu voir cette pièce, il ne nous est pas possible de nous prononcer avec certitude sur son inauthenticité.

Bibliographie

ELAYI 2007: J. ELAYI, The Tyrian Monetary Inscriptions of the Persian Period, *Trans*, 34, 2007, p. 65-101.

ELAYI, ELAYI 2009: J. ELAYI, A.G. ELAYI, The Coinage of the Phoenician City of Tyre in the Persian Period (5^{th} - 4^{th} cent. BCE), Leuven / Paris / Walpole, 2009.

Christophe ADAM*

Un triens au nom de Litemundo frappé à Oisy-le-Verger (Pas-de-Calais)

Il a récemment été publié sur un forum un triens mérovingien en or au nom du monétaire Litemundo¹. Elle aurait été découverte dans le Ponthieu (Somme).

- D/ +[LI]LEMVNΔO MO; autour d'une croix pattée reposant sur deux degré.
- R/ O IO VICI; autour d'un buste casqué à droite, sommé d'une croisette. 1,3 g; 13 mm (figure 1).



Figure 1 - Triens (collection privée; × 3).

Le nom du monétaire Litemundo est déjà connu puisqu'il figure sur un triens attribué à l'abbaye Saint-Vaast d'Arras (Prou 1079, découvert à Angoulême²; figure 2) soit non loin du lieu de découverte de la monnaie ici présentée. En revanche, le toponyme d'Osio Vici est totalement inconnu sur le monnayage mérovingien. Nous nous sommes bien entendu interrogés sur l'identification de ce vicus et un lieu situé à une trentaine de kilomètres au sud-est d'Arras a retenu notre attention : Oisy-le-Verger (Pas-de-Calais). L'origine de cette commune est très ancienne, située à proximité de la voie romaine dite « Chaussée Brunehaut » qui reliait Boulogne à Cambrai en passant par Arras, elle était déjà fréquentée dès l'Antiquité comme l'atteste notamment la découverte d'une sépulture gallo-romaine datée de l'an 267 et dans laquelle furent retrouvées 152 monnaies du Bas-Empire³. Vers le milieu du VIIIe siècle, il s'agissait

- * lesmonnaieschampenoises@free.fr
- 1. https://www.numismaticom.com/t10377-triens-au-nom-de-litemundo.
- 2. Lafaurie 2003, p. 99-100, nº 16.15.4.
- 3. DANCOISNE 1859; DELMAIRE 1994, p. 419-420, no 561.

d'un village doté d'un artisanat très complet comme les fouilles archéologiques⁴ ont pu mettre en évidence puis au début du IXe siècle, le site était devenu le siège de l'une des plus importantes châtellenies du Cambrésis. Nous ne sommes malheureusement pas parvenus à retrouver le toponyme sous la forme Osio Vici dans des chartes cependant plusieurs formes approchantes sont connues pour la commune d'Oisy comme Osiacum au XIe siècle ou encore Osi (Osio au datif) en 1294 dans la charte d'Artois⁵.



Figure 2 - Triens (Bnf Prou 1079; 1,35g; × 3).

Nous ne pouvons bien évidemment pas être certains quant à l'identification d'Oisy-le-Verger⁶ comme lieu d'émission de cette monnaie mais compte tenu du lieu de découverte et du rapprochement réalisé avec une monnaie attribuée à l'abbaye Saint-Vaast d'Arras (Prou 1079), il s'agit de la localisation la plus cohérente.

Bibliographie

Dancoisne 1859 : L. Dancoisne, Tombeau gallo-romain découvert à Oisy-le-Verger (assemblée générale du 11 août 1859), Bulletin de la Commission des Antiquités Départementales (Pas-de-Calais), t. I, 1849-1860, p. 415-417.

DELMAIRE 1994 : R. DELMAIRE, Carte archéologique de la Gaule 62-2, 1994.

DE LOISNE 1907: A. DE LOISNE, Dictionnaire topographique du département du Pas-de-Calais, Paris, 1907.

DEPEYROT 1998 : G. DEPEYROT, Le numéraire mérovingien, l'âge de l'or, Paris, 1998.

LAFAURIE, PILET-LEMIERE 2003 : J. LAFAURIE, J. PILET-LEMIERE, Monnaies du Haut Moyen Âge découvertes en France (v°-VIII° siècle). 2003.

PROU 1892: M. PROU, Les monnaies mérovingiennes, Paris, 1892.

SÉVERIN 2010 : Chr. SEVERIN, Oisy-le-Verger (Pas-de-Calais), du village carolingien à la forteresse médiévale, *Archéologie en Nord-Pas-de-Calais*, nº 26, 2010.

VENET 2008 : St. VENET, Oisy-le-Verger (Pas-de-Calais). Rue du Château, *Archéologie médiévale*, 38, 2008, p. 188.

- 4. VENET 2008, p. 188; SEVERIN 2010.
- 5. DE LOISNE 1907, p. 284 (trésor des chartes d'Artois, AD du Pas-de-Calais, série A 39 nº 27).
- 6. Dans le même secteur géographique se trouve la commune d'Oisy (Nord) également nommée sous la forme Osi en 1287 dans le cartulaire du Mont-Saint-Martin.

Thibault CARDON*, Jean-Yves KIND**, Guillaume SARAH*** Le «gros à la couronne» non attribué de Jean II le Bon : une émission spéciale pour Tournai en 1360

Depuis 1924 un «gros à la couronne» énigmatique est conservé au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale de France, dans les plateaux de monnaies du roi Jean II le Bon (L. 320; D. 315).

Une documentation maigre

Ce « gros à la couronne » indéterminé est particulièrement rare avec seulement deux exemplaires connus. Sa découverte est assez récente, avec une première mention d'Adolphe Dieudonné dans la *Revue numismatique* de 1924, à l'occasion du legs de la collection du docteur Pitois, de Besançon, au Cabinet des Médailles¹. Cette monnaie, enregistrée sous le nº Y5930, fait l'objet d'une simple mention dans le registre des acquisitions, avec cependant un dessin de l'exemplaire.

En 1929, A. Dieudonné publie dans la *Revue numismatique* une étude détaillée de l'ensemble des monnaies de ce legs. Le « gros à la couronne » inédit fait alors l'objet d'une description précise ainsi que d'une reproduction en phototypie. Si l'attribution de cette monnaie à Jean II le Bon est évidente, c'est le classement de cette espèce au sein du monnayage de ce roi qui pose problème. Les émissions d'argent sont alors relativement bien connues depuis les travaux de F. de Saulcy², et il ne semble rester aucune place pour une telle émission. Le commentaire d'A. Dieudonné est donc lacunaire : «Le classement de ce gros (je l'ai présenté dès 1924) n'est pas aisé ; il ne rentre dans les cadres d'aucune émission connue. Il a peut-être été frappé pour le Languedoc³ ».

- D/ +IOhES* DEI* GRA * FRANCORV * REX ; dans le champ, grande couronne royale fleurdelisée ; ponctuation par deux roses superposées.
- R/ BNDIC/TV*ŠIT/NOME*D/NI*NRI; croix longue coupant la légende, cantonnée de deux fleurs de lis et de deux couronnelles; ponctuation par deux roses superposées).

Argent; 31 mm; 3,85 g.

En 1932, A. Dieudonné publie le deuxième volume du *Catalogue des monnaies capétiennes de la Bibliothèque nationale*, et présente à nouveau, sous le n° 736, sans aucune information nouvelle, l'exemplaire encore unique de cette monnaie⁴. Toutefois, le volume interfolié de ce catalogue conservé au Cabinet des Médailles contient,

- * Chargé de recherche, CNRS / Université de Caen Normandie, CRAHAM -UMR 6273 ; thibault.cardon@unicaen.fr
- ** Archiviste, chargé de la collection des monnaies françaises, Bibliothèque nationale de France, département des monnaies, médailles et antiques ; jean-yves.kind@bnf.fr
- *** Chargé de recherche, CNRS/Université d'Orléans, IRAMAT-Centre Ernest Babelon UMR 5060 ; guillaume.sarah@cnrs-orleans.fr
- 1. Dieudonné 1924.
- 2. SAULCY 1880.
- 3. DIEUDONNÉ 1929, p. 73.
- 4. DIEUDONNÉ 1932, p. 132, nº 736.



Figure 1 - «Gros à la couronne» et dessin (BnF MMA Y5930; DIEUDONNÉ 1924).

de la main de A. Dieudonné, l'annotation de l'existence d'un autre exemplaire : « Un second exemplaire de cette pièce jusqu'ici unique m'est communiqué par Robert Ball Nachf. Wilhelmstr. 44 an der Zimwestr. Berlin W8. 3 gr 50. On le voit par le moulage, les deux pièces ne sont pas du même coin – 24 mars 1934⁵ ».

L'information essentielle, outre peut-être la provenance « allemande » de l'exemplaire, est donc qu'il existe au moins deux paires de coins pour ce rare monnayage, et qu'il ne s'agit donc pas d'une production confidentielle, frauduleuse, d'un essai ou d'une erreur d'atelier. Un dépouillement des catalogues de vente de cette maison pour les années 1932-1934 – leur activité cessant cette année-là –, ne nous a pas permis de trouver la trace de cet exemplaire⁶.

Lorsque Jean Lafaurie publie en 1951 le premier volume de son ouvrage sur les monnaies royales françaises, il tient évidemment compte de la note manuscrite de A. Dieudonné en rappelant les poids des deux exemplaires connus : 3,85 et 3,50 g, et sous le nº 320 il ajoute le commentaire suivant : « Ces gros ne correspondent à aucune émission connue de Jean le Bon, A. Dieudonné les a attribués, sans raison valable, semble-t-il, au Languedoc ; ce sont peut-être des imitations de monnaies françaises faites au Luxembourg ou dans les Pays-Bas⁷ ».

- 5. DIEUDONNÉ 1932, p. 132bis (https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k399063f).
- 6. La maison Robert Ball Nachfolder, située à Berlin, a produit une dizaine de catalogues de ventes numismatiques entre 1930 et 1934. Le « gros à la couronne » ne se trouve pas dans les catalogues des années 1932-1934, et le signalement fait à A. Dieudonné paraît de toute façon postérieur à la dernière vente de cette maison en février 1934. Parmi les numismates qui y étaient employés, seul Waldemar Wruck semble avoir repris par la suite une activité de vente numismatique (1940-1943). Nous n'avons retrouvé aucun « gros à la couronne » dans ses catalogues.
- 7. LAFAURIE 1951, p. 58. Quant à l'ouvrage de Jean Duplessy il n'apporte pas d'éléments nouveaux ni ne propose de pistes d'interprétation sur cette monnaie (DUPLESSY 1999, n° 315).

L'exemplaire reproduit dans les planches (figure 2) n'est pas celui qui a été légué en 1924 à la Bibliothèque nationale, et il s'agit du moulage de l'exemplaire envoyé à A. Dieudonné en 1934 par la maison Robert Ball Nachf. Cet exemplaire est depuis passé en vente chez Burgan (VSO du 28/01/1989, lot nº 7), accompagné de la copie d'une lettre de A. Dieudonné de 1934. Les deux exemplaires sont donc connus par une illustration fiable, et l'on ne peut que confirmer le jugement d'A. Dieudonné sur l'existence de deux paires de coins.



Figure 2 - Phototypie de l'exemplaire illustré par LAFAURIE 1951, pl. XIV nº 320.

En 1996, James N. Robert propose, dans sa présentation typologique des monnaies médiévales françaises en argent, un court commentaire iconographique de cette monnaie, qui rejoint la supposition faite en 1951 par J. Lafaurie: « the reverse of coin 2695 has a strong resemblence to the much-later florette of Charles VII (coin 2894) and might derive from the plaque of Hainaut (coin 7561)⁸».

C'est ce rapprochement iconographique, couplé à l'analyse élémentaire ainsi qu'à une relecture des textes d'archive, que nous allons suivre afin de proposer une attribution de cette monnaie.

Composition élémentaire de l'exemplaire du Cabinet des médailles Y5930

Cet exemplaire a bénéficié d'une analyse élémentaire réalisée au laboratoire IRAMAT-Institut de recherche sur les archéomatériaux (CNRS/Université d'Orléans) avec la technique LA-ICP-MS°. D'une masse de 3,84 g, cette monnaie a une teneur en argent de 46,3 % et une teneur en cuivre de 51,6 %, ce qui correspond à un titre de 5 deniers 20 grains argent-le-roi.

Une « mise en page » singulière

Les sources écrites (mandements, exécutoires, comptes) sont relativement abondantes pour le règne de Jean II, et toutes les espèces monétaires d'argent connues semblent bien avoir été identifiées, y compris celles spécifiques au Languedoc¹⁰. Il ne

- 8. Roberts 1996, p. 139, no 2695.
- Spectrométrie de masse couplée à un plasma inductif avec prélèvement par ablation laser. Sur l'application de cette méthode aux monnaies anciennes à base d'argent, voir SARAH, GRATUZE 2016.
- 10. Voir les attributions proposées par J. Duplessy (Duplessy 1999, p. 178-179) et les corrections ultérieures (Clairand 2005; Cardon, Kind 2019).

reste donc en l'état que peu de place pour un monnayage d'argent supplémentaire languedocien ou commun au royaume. L'aspect général de ce que l'on pourrait appeler la « mise en page » ou organisation iconographique de cette monnaie permet, à la suite de J. Lafaurie et J. N. Roberts, de faire un lien avec la numismatique du nord-est du royaume de France.

L'attention est tout d'abord retenue par l'absence d'une bordure de lis, systématique, à l'exception du gros à la fleur de lis, sur l'ensemble des monnaies d'argent royales françaises, tant parisis que tournois, jusqu'à la réforme de 1385. Le seul cas faisant exception est celui du gros à la couronne, ainsi que son demi, frappé spécifiquement pour le Languedoc en 1357. Or ce gros, outre le fait qu'il soit spécifique au Languedoc, semble bien être conçu à l'imitation du gros de Gênes. Dès lors, jusqu'en 1385, la bordure de lis fonctionnerait bien comme un marqueur des monnaies d'argent du système royal. L'absence de cette bordure sur le « gros à la couronne » non attribué irait dans le sens d'une frappe spécifique à une partie du royaume, suivant un autre système monétaire. L'identification de ce système a été bien observée par J.N. Roberts et sans doute supposée par J. Lafaurie : le revers à la croix longue, coupant une légende simple et cantonnée de quatre éléments est en effet typique de certaines espèces d'argent contemporaines du comté de Hainaut, «les vaillants» (figure 4) ; on la retrouve notamment en 1427 sur les plaques de Tournai ordonnées par Charles VII¹¹. De fait, le rapprochement iconographique ne s'arrête pas là puisque la césure de la légende du revers vient mettre en valeur des groupes de lettres très similaires: «...SIT/NOME» faisant écho au « MONE [...] SIS » des vaillants hennuyers, peut-être dans une perspective de trompe-l'œil. Ajoutons la ponctuation par des roses à cinq pétales, qui ne se trouve pour le monnayage de Jean II que sur le franc à cheval alors que ce motif est courant sur les monnaies de Marguerite II et de Guillaume III de Hainaut.



Figure 3 - Comté de Hainaut, vaillant de Guillaume III (1356-1389) (CGB bfe 286489).

Le terme vaillant qui apparaît dans différentes sources comptables entre 1354 et 1360 n'est toutefois pas le nom officiel de cette monnaie. On ne trouve dans les textes comtaux pour la désigner que les termes « blanche monnaie d'argent » et « grand denier 12 ». Plutôt que le terme « gros », qui ne figure pas dans les sources du Hainaut,

- 11. LAFAURIE 1951, nos 480-482; DUPLESSY 1999, nos 480-482.
- 12. CHALON 1857, pièces justificatives XXIX et XXX.

on retiendra donc comme valeur nominale la formule «grand denier blanc» ou «grand denier d'argent», plus proche des sources écrites. Si les conditions d'émission des vaillants ne sont pas connues pour le règne de Marguerite II, les sources écrites font mention de deux émissions pour le règne de Guillaume III (1356-1389)¹³:

- 1356, 18 juillet 18 d.t. 56 2/3 pièces au marc (4,317 g) à 6 deniers argent-le-roi;
- 1356, 11 septembre 18 d.t. 60 pièces au marc (4,079 g) à 6 deniers argent-le-roi.

L'étude métrologique des monnaies permet de constater une variation de la ponctuation des légendes avec une continuité entre ces deux règnes. Les groupes ainsi formés s'accompagnent d'une réduction pondérale manifeste et peuvent être interprétés comme autant d'émissions successives, à mettre en lien avec l'affaiblissement documenté par les sources écrites (figure 4).

Émetteur	Ponctuation (différent d'émission ?)	Poids d'une sélection d'exemplaires (g)	Références
Marguerite II	Deux sautoirs	3,90 ; 4,34 ; 4,43	LUCAS 1981, no 102 CHALON 1848, no 82
	Deux points	3,73	LUCAS 1981, no 102b WITTE 1891, no XLI
Guillaume III	Deux points	3,10;3,29;3,97	LUCAS 1981, nº 116 CHALON 1848, nº 101
	Deux annelets	2,72; 2,90; 3,12; 3,15; 3,23; 3,28; 3,47	LUCAS 1981, nº 116a WITTE 1891, nº XLIV

Figure 4 – Comté de Hainaut, émissions des vaillants d'après les monnaies.

De 1356 à 1361, le vaillant est donc une monnaie régionale d'argent stable et dotée d'une iconographie tout à fait caractéristique. Sa circulation dépasse les frontières du comté comme en témoignent les comptabilités urbaines de Douai en 1356-1358¹⁴. Le vaillant est également imité par l'évêque de Cambrai Pierre IV (1349-1368)¹⁵. En août 1360, il fait partie des monnaies dont la circulation est condamnée dans le royaume de France par une ordonnance donnée à Boulogne-sur-Mer¹⁶.

Proposition d'attribution

Les différents présentés ci-dessus forment un faisceau d'indices convergeants pour voir dans le « gros à la couronne » indéterminé de Jean II une frappe spéciale, de

- 13. Chalon 1852, p. XXIX-XXX et p. 51-55: pièce justificative XIV; Chalon 1857, pièce justificative XXX. À la faveur d'un renforcement monétaire intervenant entre juillet et septembre 1359, le cours du vaillant est ramené de 18 deniers tournois à 9 deniers tournois (GHYSSENS 1971, p. 72-73).
- 14. Dumas, Mestayer 2015, p. 374, avec toutefois un cours abaissé à 11 deniers obole puis 10 deniers à la fin de l'année 1358.
- 15. ROBERT 1861, p. 114-115, pl. XIII, nos 1-2.
- 16. Ordonnances III, p. 425-426: « plusieurs marchands malicieux & pour grant convoitise de leur prouffilt singulier, ont apporté & apportent de jour en jour oudit royaume, plusieurs & diverses monnoyes d'or & d'argent contrefaictes sous la forme des nostres, & autres faictes sur la forme d'aucuns des voisins dudit royaume; c'est assavoi, deniers d'or au mouton, à l'aigle, compaignons, tartes, vaillans & autres monnoyes ».

portée locale, imitant le grand denier d'argent au monogramme, dit vaillant, du comté de Hainaut. La mise en page du revers plaide en ce sens, les masses des exemplaires retrouvés sont compatibles, de même que la teneur en argent de l'exemplaire analysé (c. 6 deniers argent-le-roi). Deux arguments supplémentaires sont à noter : la légende en trompe-l'œil du revers ainsi que la provenance « extra-territoriale » des deux exemplaires retrouvés. Si on retient l'idée d'une production spéciale, à l'image de ce que l'on frappe alors en Languedoc ou ce qui se fera sous Charles VII à Tournai, peut-on trouver une place adéquate à ce monnayage ? Parmi les ateliers royaux situés dans le nord-est du royaume, nous retenons celui de Tournai qui, par sa position frontalière, à une trentaine de kilomètres à peine de Valenciennes, ferait un bon candidat pour cette frappe.

Les mandements et exécutoires ne gardent pas trace d'un tel monnayage pour Tournai et les comptes d'ateliers conservés, lacunaires (1361-1362), n'en font pas mention, de même que la monographie consacrée par Marcel Hoc à cet atelier¹⁷. Toutefois, un indice en creux permet de proposer une hypothèse de datation pour ce « gros à la couronne ». Il est habituel que les mandements fassent mention des ateliers ou régions qui seront concernés ou non par les réformes monétaires. Il en est ainsi lorsque des émissions spéciales au Languedoc sont prévues par des mandements et que les textes destinés au reste du royaume précisent que les ateliers du Languedoc en sont exclus. De la même facon, les deniers et oboles parisis ne sont parfois ordonnées que dans les ateliers traditionnels de la zone parisis. Or, un dernier cas existe, qui semble être resté unique pour la période et n'avoir pas été relevé auparavant. Le 6 août 1360, à l'occasion de l'instauration du pied de monnaie 100e, le mandement aux généraux des Monnaies précise que le blanc denier alors ordonné doit être frappé « en toutes et chascune les Monnoyes du païs de la langue d'oyl, excepté en celle de Tournay¹⁸». L'exception est étonnante, d'autant que l'atelier de Tournai monnaye bien des royaux d'or et très probablement des blancs « au châtel » en juin 1360¹⁹ et que le mandement du 30 août 1360 prescrit pour l'ensemble des Monnaies de langue d'Oil la frappe d'un gros blanc sur le pied 33^e.

Notre hypothèse est donc que ce « gros à la couronne » est une frappe spéciale pour l'atelier de Tournai, imitant le grand denier d'argent au monogramme, dit vaillant, du comté de Hainaut qui circule alors assez largement dans la région, et destiné à maintenir une monnaie d'argent forte dans cet espace frontalier. Cette frappe spéciale serait de courte durée et interviendrait entre juin et début septembre 1360. Une frappe en août, en parallèle du mandement du 6 août prescrivant la frappe d'un blanc sur le pied 100° pour le reste des ateliers de langue d'Oil, serait plausible. Le faible nombre d'exemplaires retrouvés s'expliquerait par cette frappe de courte durée, cantonnée à un seul atelier²⁰.

^{17.} Hoc 1970.

^{18.} Mandement du 6 août 1360 (AN, Z1b 56 fo 36ro).

^{19.} Pour la frappe de l'or, Tournai est explicitement nommé dans le mandement du 18 juin 1360 (AN, Z^{1b} 56 f° 34r°). Pour la frappe de l'argent, nous savons simplement que le mandement du 27 juin 1360 s'applique « par toutes les Monnoyes dudit royaume » (AN, Z^{1b} 56 f° 34v°).

^{20.} Le cas est assez similaire à celui des doubles gros « aux armes du roy » frappés à Tournai sous Charles VII, et dont les deux premiers exemplaires n'ont été découverts que très récemment (DECROLY 2018).

Bibliographie

- Cardon, Kind 2019: Th. Cardon, J.-Y. Kind, Notes sur le monnayage de Jean II le Bon (1350-1364), RN, 176, 2019, p. 203-249.
- CHALON 1848: R. CHALON, Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut, Bruxelles, 1848.
- CHALON 1852: R. CHALON, Premier supplément aux Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut, Bruxelles, 1852.
- CHALON 1854 : R. CHALON, Deuxième supplément aux Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut, Bruxelles, 1854.
- CHALON 1857 : R. CHALON, *Troisième supplément aux Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, Bruxelles, 1857.
- CIANI 1926: L. CIANI, Les monnaies royales françaises de Hugues Capet à Louis XVI, 1926.
- CLAIRAND 2005: A. CLAIRAND, Trésor de Mirepoix, CGF, Trésors II, 2005, p. 157-190.
- DECROLY 2018: A. DECROLY, Monnaie retrouvée: le double gros Vierlander « aux armes du Roy » frappé à Tournai sous Charles VII (1422-1431), Bulletin du Cercle numismatique du Val de Salm, 453, 2018.
- Dieudonné 1924 : A. Dieudonné, [Annonce du legs du Dr Pitois], PVSFN, p. XXVI-XXVII.
- DIEUDONNÉ 1929 : A. DIEUDONNÉ, Le legs du Dr Pitois au Cabinet des Médailles, RN, 1929, p. 69-76, pl. IV.
- DIEUDONNÉ 1932: A. DIEUDONNÉ, Les monnaies capétiennes ou royales françaises, 2º Section (de Louis IX (saint Louis) à Louis XII), Paris, 1932.
- DUMAS, MESTAYER 2015: Fr. DUMAS, M. MESTAYER, Vue de Douai au quotidien, la monnaie sous les premiers Valois, RN, 172, 2015, p. 369-390.
- DUPLESSY 1999: J. DUPLESSY, Les monnaies françaises royales de Hugues Capet à Louis XVI (987-1793), 2º éd., Paris, 1999.
- GOLENIA 2011: P. GOLENIA, Exkurs. Berliner Münzhändler, dans Gute Geschäfte Kunsthandel in Berlin 1933-1945, Ausst.-kat. Aktives Museum im Centrum Judaicum, F. Defoy et al. (hrsg.), Berlin, 2011, p. 113-117.
- GHYSSENS 1971: J. GHYSSENS, Coup d'œil sur le monnayage de Marguerite d'Avesnes, *Bulletin du Cercle d'études numismatiques*, 8-4, 1971, p. 67-75.
- Hoc 1970: M. Hoc, Histoire monétaire de Tournai, Bruxelles, 1970.
- HOFFMANN 1878: H. HOFFMANN, Les monnaies royales de France depuis Hugues Capet jusqu'à Louis XVI, Paris, 1878.
- LAFAURIE 1951 : J. LAFAURIE, Les monnaies des rois de France. Hugues Capet à Louis XII, Paris, Bâle, 1951.
- Lucas 1981: P. Lucas, Monnaies de Hainaut, Walcourt, 1981.
- Ordonnances...: M. de Laurière, D.-F. Secousse, M. de Vilevault, M. Pastoret, J.-M. Pardessus (éd.), Ordonnances des rois de France de la troisième race recueillies par ordre chronologique. [1051-1514], Paris, 21 vol., 1723-1849.
- ROBERT 1861: Ch. ROBERT, Numismatique de Cambrai, Paris, 1861.
- ROBERTS 1996: J. N. ROBERTS, The Silver Coins of Medieval France (476-1610 AD), New York, 1996.
- SARAH, GRATUZE 2016: G. SARAH, B. GRATUZE, LA-ICP-MS Analysis of Ancient Silver Coins Using Concentration Profiles, dans Recent Advances in Laser Ablation ICP-MS for Archaeology, L. Dussubieux et al. (eds.), Berlin/Heidelberg, 2016, p. 73-87.
- SAULCY 1880: F. de SAULCY, Histoire monétaire de Jean le Bon roi de France, Paris, 1880.
- WITTE 1891 : A. de WITTE, Supplément aux Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut, Bruxelles, 1891.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 09 JANVIER 2021

Présidence: M^{me} Sylvia Nieto-Pelletier, vice-présidente de la SFN.

Membres présents à la visioconférence: M^{mes} et MM. M. Amandry, J. Artru, P. Baubeau, S. Berger, L. Calmels, A. Clairand, G. Collin, J. Dharmadhikari, J. Françoise, Ph. Ganne, G. Gautier, St. Gustave, P.-O. Hochard, D. Hollard, A. Hostein, M.-L. Le Brazidec, M. Meguelati, F. Pilon, Cl. Pinault, P. Requier, L. Schmitt, A. Suspène, H. Taymans, P. Vignaud, P. Villemur, R. Wack, Fr. Wojan.

Invités: MM. Chr. Lauwers, W. Veres, J. Woodstock.

Excusés: M^{me} et MM. M. Bompaire, P. Bourrieau, Chr. Charlet, C. Grandjean, M. Hourlier, J. Jambu, J. Meissonnier.

BSFN

Le procès-verbal de la séance d'octobre 2020 (75-8) est soumis au vote de l'assemblée. Il est adopté à l'unanimité.

Élections

Les deux candidatures présentées à l'assemblée lors de la séance de décembre sont soumises au vote de l'assemblée : MM. Arnaud Manas et Michel Muszynski sont élus membre correspondant à l'unanimité.

Candidatures

Quatre candidatures sont présentées :

- M. Philippe Dubourg, de Toulouse (Haute-Garonne), parrainée par MM. Laurent Schmitt et Olivier Charlet ;
- M. Nicolas Gimbert, de Monaco (principauté de Monaco), parrainée par MM. Christian Charlet et Olivier Charlet ;
- M. Louis Pons, de Millau (Aveyron), parrainée par MM. Jérôme Jambu et Patrice Baubeau ;
- M. Yohann Riou, d'Erdre-en-Anjou (Maine-et-Loire), parrainée par MM. Arnaud Clairand et Guy Collin.

Annonces

La présidente remercie les membres présents à la visioconférence.

Elle annonce que, compte tenu des conditions sanitaires actuelles et de la période d'incertitude que nous traversons, le Conseil d'administration (CA) de la SFN envisage un report de l'Assemblée générale (AG) ordinaire prévue à l'origine le samedi 6 mars

prochain, dans l'hypothèse où celle-ci ne pourrait pas se tenir en présentiel. L'AG pourrait alors être envisagée soit en juin soit en septembre 2021, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des conditions d'accès à l'INHA. Dans le cas où l'AG ne pourrait avoir lieu au mois de mars, le CA actuel de la SFN, conformément à l'article 5 des Statuts de la Société, se prorogera de manière provisoire jusqu'à la tenue effective de l'AG. Dans ces conditions, le CA prorogé gèrerait simplement les affaires courantes de la SFN (organisation des séances ordinaires et thématiques, organisation des Journées et gestion financière). Les membres de la SFN seront tenus informés de la situation par le biais du site Internet de la SFN et de la Newsletter.

La présidente rappelle également que la séance ordinaire d'avril est réservée aux doctorants et que, à ce jour, dix propositions de communications ont été envoyées au comité scientifique chargé de la sélection. Le CA de la SFN se réjouit de l'intérêt croissant que cette Journée thématique connaît chaque année.

Les prochaines Journées numismatiques doivent se tenir à Metz, normalement du 4 au 6 juin prochain. Un appel à communications est d'ores et déjà lancé.

M. Pierre-Olivier Hochard prend la parole et annonce la prochaine livraison des Tables quinquennales du *Bulletin*, qui correspondent aux années 2016-2020. Ce volume est en cours de relecture et prêt à être imprimé et diffusé auprès de nos membres.

Enfin, au nom de M. Christian Charlet, M. Hochard présente la pièce de 2€ de la principauté de Monaco, qui représente cette année le prince Honoré III :

« Depuis 2011, exception faite de 2014, la Principauté de Monaco fait frapper chaque année, conformément aux accords monétaires signés avec l'Union Européenne en 2011, une monnaie de collection de 2€ liée à l'histoire de Monaco. En choisissant Honoré III, les autorités monétaires ont privilégié le général des armées de Louis XV et ont voulu rappeler ce point d'histoire important en choisissant de faire graver sur la pièce de 2€ un portrait d'Honoré III quasi-méconnu, représenté en général de l'armée française. Sous sa jaquette, Honoré III porte la cuirasse surmontée d'une cravate et il tient dans la main droite son bâton de général, conformément à la coutume de l'époque, alors que le bâton semble aujourd'hui réservé aux maréchaux. Un exemplaire de cette belle monnaie, réalisée par l'atelier de gravure de la Monnaie de Paris, fournisseur exclusif des monnaies de la Principauté, sur instructions des autorités monégasques, a été, conformément à une tradition maintenant bien établie, offert au département des Monnaies, médailles et antiques de la BnF par S.A.S. le Prince Albert II de Monaco. »





Communications

MM. Fabien Pilon, Jay Dharmadhikari avec Georges Gautier, Dominique Hollard et Arnaud Clairand présentent tour à tour leur communication. À l'issue de celles-ci, la présidente remercie les orateurs et l'assemblée et donne rendez-vous à nos membres pour la séance ordinaire du 6 février.



TARIFS POUR 2021

Cotisation annue	lle seule	(sans	le service	du	Bulletin)	

Membres correspondants (France et étranger)	
Membres titulaires	37 €
Institutionnels et membres assimilés	37 €
Étudiant (moins de 28 ans et avec justicatif)	2 €
Droit de première inscription	8 €
Abonnement au BSFN	
Membres de la SFN	
France	28 €
Étranger	37 €
Non membres de la SFN	
France	
Étranger	45 €
Vente au numéro	
Changement d'adresse	1,50 €

Compte bancaire BRED Paris Bourse Code BIC BRED FRPPXXX

N° IBAN FR76 1010 7001 0300 8100 3376 788

Chèques ou mandats à libeller en Euros. Les chèques bancaires en provenance de l'étranger doivent être libellés en euros, et impérativement payables sur une banque installée en France.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

Publication de la Société Française de Numismatique 10 numéros par an — ISSN 0037-9344 N° de Commission paritaire de Presse : 0525 G 84906

Société Française de Numismatique

Reconnue d'utilité publique
Bibliothèque nationale de France, 58 rue de Richelieu, 75002 Paris
http://www.sfnumismatique.org | sfnum@hotmail.fr

Un comité de lecture constitué par les membres du Conseil d'administration assure l'examen des correspondances des membres par deux rapporteurs avant publication.

Directeur de la publication : Catherine GRANDJEAN
Secrétaire de rédaction : Pierre-Olivier HOCHARD

(pierre-olivier.hochard@univ-tours.fr)

Prépresse : Fabien TESSIER

Imprimerie Corlet

